



RAPPORT D'ACTIVITÉ

2018

UNE EXPERTISE
ET UN SAVOIR-FAIRE
AU BÉNÉFICE
DE LA JEUNESSE...

SOMMAIRE

	RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT	5
	RAPPORT DE GESTION DU TRESORIER - Exercice 2018.....	9
	DIRECTION GÉNÉRALE.....	11
I.	INTRODUCTION.....	12
II.	FAITS MARQUANTS 2018	12
A-	La Direction Générale : une équipe support.....	12
B-	Nouvelles étapes de la Loi de 2002 rénovant le secteur sanitaire et social	13
C-	Politique associative	13
D-	Gestion du personnel.....	14
E-	Gestion administrative et financière	14
III.	PERSPECTIVES 2019.....	15
	CHRS L’AIRIAL.....	16
I.	PRESENTATION	17
II.	FAITS MARQUANTS 2018	17
A-	Travaux d’extension du pavillon central.....	17
B-	Accueil d’un éducateur spécialisé en stage de 3 ^{ème} année.....	18
C-	Entrée en vigueur du plan de maîtrise sanitaire.....	18
D-	Finalisation des guides d’occupation des logements	18
III.	POINTS FORTS DE L’ACTIVITÉ 2018	18
A-	L’équipe.....	18
B-	Activité de l’établissement	18
IV.	PERSPECTIVES 2019.....	20
	FOYER ÉDUCATIF LA MANOISE.....	22
I.	PRESENTATION DE LA STRUCTURE	23
II.	ACTIONS CONDUITES À DESTINATION DES JEUNES ET FAITS MARQUANTS	23
A-	L’activité.....	23
B-	Synthèse qualitative.....	23
C-	Scolarité	24
D-	Faits marquants	25
III.	UNE DYNAMIQUE INSTITUTIONNELLE.....	26
A-	« Participation » du public accueilli : l’expérimentation de l’enquête de satisfaction en 2018	26
B-	Prévention violence	26
C-	Projet d’établissement.....	26

D-	Signature du contrat partenarial avec l’Hôpital d’Argenteuil.....	26
IV.	PERSPECTIVES 2019.....	27
A-	Actualisation des livrets d’accueil et du règlement de fonctionnement.....	27
B-	Favoriser les formations en adéquation avec les besoins du public	27
V.	CONCLUSION	27
	PERMANENCE ACCUEIL JEUNES - PAJ	29
I.	FAITS MARQUANTS 2018	30
A-	Activité	30
II.	PERSPECTIVES 2019.....	32
	SERVICE INSERTION JEUNES - SIJ	33
I.	FAITS MARQUANTS 2018	34
A-	Activité	34
II.	PERSPECTIVES 2019.....	37
	RÉSIDENCE SOCIALE CLAUDE TILLIER	38
I.	FAITS MARQUANTS 2018	39
A-	Les jeunes.....	39
B-	Le relogement.....	40
C-	Vie institutionnelle.....	40
II.	PERSPECTIVES 2019.....	40
	SERVICE ÉDUCATIF LOGEMENT JEUNES - SELoJ	41
I.	FAITS MARQUANTS 2018	42
A-	Les ménages.....	43
B-	Relogement.....	44
C-	Vie institutionnelle.....	44
II.	PERSPECTIVES 2019.....	45
	ESPACE DE DYNAMIQUE D’INSERTION - E.D.I. ÉMERGENCE	46
I.	FAITS MARQUANTS 2018	47
A-	ACTIVITE 2018.....	47
B-	RESULTATS DES ACTIONS MENEES A L’EDI EN 2018.....	48
C-	VIE INSTITUTIONNELLE	49
II.	PERSPECTIVES 2019.....	49
	SERVICE ÉDUCATIF ADOLESCENTS - SEA	50
I.	VIE DU SERVICE	51
A-	Formations.....	51
B-	Partenariat	51
C-	Évènement significatif	52
II.	ACTIVITE DU SEA.....	52

A-	En nombre de journées.....	52
B-	En nombre de jeunes.....	52
C-	Action de la psychopédagogue.....	54
D-	Action du psychologue.....	55
E-	Problématiques saillantes.....	55
III.	CONCLUSION ET PERSPECTIVES.....	55
	SERVICE D'ACCUEIL D'URGENCE - SAU 75	56
I.	FAITS MARQUANTS 2018	57
A-	Effectif fin 2018.....	57
B-	Activité de l'établissement	57
C-	Travail éducatif	60
D-	Bilan activités 2018.....	61
II.	PERSPECTIVES 2019.....	61

RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT

L'exercice 2018 a été marqué par :

- Une activité soutenue et constante à la hauteur des attentes des financeurs, voire une suractivité pour certains établissements et services.
- Le regroupement de trois services rattachés au Pôle sur un même site, 11 Cité du Couvent à Paris 11^{ème}, loué à l'EPE-Île de France.
- La mise à jour et la validation de tous les projets d'établissements et de services.
- Des travaux d'amélioration du bâti particulièrement conséquents avec l'extension du pavillon du CHRS L'Aïrial, le ravalement de façade du site Didot et la restauration de la verrière du site Regnault pour le SAU 75, ainsi que la première phase de rénovation de la PAJ.
- Des réponses à appels à projet où l'ANRS s'est vu, notamment, renouveler son autorisation de fonctionnement de l'EDI pour 4 ans par la Région Ile de France. Une réponse favorable pour la création d'un nouveau service de 40 places dédiées aux Mineurs Non Accompagnés se concrétisera en 2019.
- La mise en ligne d'un intranet sur le site web de l'ANRS.
- Une conférence associative dédiée à la santé des jeunes en rupture avec la participation et le soutien du Docteur Girard, Médecin des Hôpitaux de l'Assistance Publique de Paris et Responsable Médical de l'Unité Guy Moquet à l'Hôtel-Dieu.
- La poursuite du groupe de travail sur les questions de bienveillance.
- La préparation des élections du Comité Social et Économique (CSE).
- La mise en place du Prélèvement À la Source (PAS).

Comme énoncé en 2018, le climat social général est serein et se traduit par l'implication et l'engagement des équipes dans les actions menées.

Fin 2018, l'ANRS comptait 104 ETP correspondant à 109 emplois physiques, soit une relative stabilité d'effectif par rapport à l'année N-1. Nous constatons cependant un turnover important des équipes, principalement éducatives, et des difficultés de recrutement. Ce constat s'inscrit dans des observations faites par les Fédérations auxquelles nous adhérons et questionne l'attractivité du secteur.

Le Conseil d'Administration s'est régulièrement réuni et s'est étoffé par l'arrivée d'un nouvel administrateur Monsieur Jean-Christophe Tête dont nous saluons l'implication que nous avons pu apprécier lors notamment de la réponse à appel à projet pour la création du service dédié aux Mineurs Non Accompagnés (MNA).

Le 27 juin 2017, lors d'une AG Extraordinaire le principe de projet de transformation de l'Association en Fondation a été acté.

En parallèle, la faisabilité du rapprochement avec l'EPE-Île de France (École des Parents et des Éducateurs) a été menée par Mesdames Mirentxu Bacquerie, Catherine Thibault et moi-même.

Ces projets seront évoqués lors d'un Conseil d'Administration Extraordinaire.

En parallèle, les projets de croissance de l'ANRS se poursuivent.

FOYER ÉDUCATIF LA MANOISE

Cet établissement a réalisé une suractivité en 2018, et ce malgré les orientations du Conseil Départemental du Val-d'Oise, concernant la diminution de la prise en charge des jeunes majeurs, et particulièrement les jeunes majeurs étrangers.

Depuis trois années, La Manoise avait anticipé les conséquences de ces orientations avec trois axes d'évolution de l'établissement :

- l'autorisation d'accueil des mineurs de la Manoise a tout d'abord été abaissée, passant de 15 à 14 ans avec l'autorisation du Conseil Départemental
- l'accompagnement de plus jeunes sur le dispositif de semi-autonomie, là où auparavant ce passage se faisait à l'aube de la majorité
- la simplification de la procédure de passage entre les deux dispositifs (internat et semi-autonomie)

Ces nouveaux axes ont nécessité un réajustement des pratiques de travail de l'équipe éducative. La question de la qualité de la prise en charge proposée aux adolescents confiés à l'institution, et notre volonté d'adapter l'offre de service de La Manoise aux besoins évolutifs du département en matière de protection de l'enfance, ont sous tendu l'action conduite par l'institution au cours de l'année 2018.

CHRS L'AIRIAL

Malgré des conditions de travail perturbées par les travaux d'extension et de réaménagement de certains locaux du pavillon central engagés fin 2017, et une mobilisation importante de l'équipe autour de ce projet, l'activité a été riche et soutenue cette année.

L'équipe de L'Airial a accompagné 34 jeunes au CHRS et 14 mères avec enfants dans le cadre du dispositif « Alternative à l'Hôtel ».

Pour ces deux dispositifs, le taux d'occupation reste, encore cette année, supérieur à 99 %.

Les moins de 24 ans représentent 68 % des personnes accompagnées, les 18-20 ans représentent 30 % des personnes accompagnées en 2018, contre une moyenne de 11 % les années précédentes.

41 % du public accompagné en 2018 a bénéficié d'une prise en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance dans son parcours et la moitié d'entre eux a été prise en charge en tant que Mineur étranger Non Accompagné. Ces personnes représentaient 22 % du public accueilli en 2017.

Il est également à noter que 23 % du public accompagné à L'Airial en 2018 ont été identifiés comme étant en situation de handicap (psychique et/ou physique).

Ces constats et leur bilan nous invitent toujours à maintenir une adaptabilité constante aux besoins des publics accueillis.

SAU 75

À l'encontre de l'année précédente, le nombre d'accueils en 2018 a repris avec un excédent de 98 journées dû à des éléments plus favorables, à savoir une demande plus soutenue de la part des secteurs, la montée en charge des mises à l'abri et les effets d'une communication plus efficiente du SAU 75 avec son réseau.

La population du SAU 75 a glissé vers une pyramide des âges avec une base de 84 % de 15-17 ans, des données déjà observées à la hausse en 2018 (et 2017). Cette part grandissante des jeunes proches de la majorité (34 %) renforce le lot d'incertitudes qui préside au projet professionnel, à un éventuel contrat de jeune majeur, et surtout aux orientations plus délicates encore.

Les MNA qui avoisinaient les 20 % de l'effectif en 2017, dépassent les 35 % cette année, une donnée qui est sans doute temporaire et qui se régulera au gré de la politique d'accueil du département.

Tout au long de l'année 2018, la mobilisation des équipes est restée de mise afin d'accueillir dans les meilleures conditions les adolescents confiés, dans un contexte parfois délicat en raison des travaux de réfection de la verrière de Regnault et du ravalement de Didot.

PÔLE INSERTION : SIJ, PAJ, TILLIER, EDI, SELoJ

En 2018, trois services du Pôle (SIJ, EDI et SELoJ) se sont regroupés et ont emménagé dans des locaux situés dans le 11^{ème} arrondissement de Paris. Cette installation a permis à l'ensemble du Pôle de réfléchir à une mutualisation des compétences.

En 2018, le SIJ et la PAJ ont quasiment maintenu un niveau d'activité. Le SIJ a poursuivi ses réflexions sur les questions liées à la prostitution et a engagé un état des lieux associatif sur ce sujet. Celui-ci a donné jour à l'organisation d'un nouveau groupe de travail transversal sur le sujet. La PAJ a engagé un réaménagement total du premier étage avec l'aménagement d'un local infirmier permettant de répondre à certaines problématiques des jeunes.

Par ailleurs, le développement du SELoJ s'est poursuivi en raison de l'ouverture d'une nouvelle résidence en juillet 2018 (Résidence Fort de Vaux 2 - Gestionnaire Adoma).

47 jeunes bénéficiaient d'une mesure d'ASLL en 2014. L'activité 2018 est en augmentation par rapport à 2017, 321 mesures ont été réalisées fin 2018.

Pour autant, il est à souligner les difficultés de recrutement de travailleurs sociaux, ce qui a pu générer un surcroît d'activité pour certains.

La Résidence Sociale Claude Tillier a connu quelques difficultés afin d'obtenir un taux d'occupation élevé et constant.

Ce facteur s'explique par l'ouverture de nombreuses nouvelles résidences sociales pour public jeune sur Paris au cours de ces cinq dernières années. Ce contexte nous oblige à repenser l'offre proposée par l'Association.

Pour l'EDI, la réponse à l'appel à proposition du Conseil Régional d'Ile-de-France pour l'habilitation 2019-2022 : cette nouvelle habilitation conforte les orientations stratégiques de l'EDI Émergence au service des jeunes franciliens de 16 à 25 ans. Ainsi, de nouveaux ateliers axés sur l'autonomie du jeune et de son parcours de formation sont mis en place (MOOC, entreprise éphémère, Capacités d'Autonomie Professionnelles, compétences numériques, etc.) afin de répondre aux exigences d'agilité et d'adaptabilité d'un marché du travail tout en ciblant les bassins d'emploi et les secteurs d'activité en tension.

SEA

Comme en 2017, l'année 2018 a été marquée par une suractivité importante, essentiellement des mesures d'AEMO Renforcé.

L'activité a été intense et marquée par des événements dramatiques, le décès de parents et surtout la mort d'un jeune au cours d'une rixe.

La problématique adolescente nécessite des professionnels une vigilance constante vis-à-vis des évolutions sociétales et des nouvelles problématiques qui en découlent ; la radicalisation, les enjeux et les risques du numérique, les rixes, la prostitution, l'identité de genre, sont des questions récentes auxquelles les professionnels ont été et sont confrontés.

Elles nécessitent de se munir d'outils théoriques et d'adapter les pratiques en permanence en utilisant les ressources du secteur pour être au plus près des préoccupations des jeunes et de leurs parents.

C'est dans cette perspective que l'équipe du SEA poursuivra son action en 2019 en y associant les jeunes, notamment autour du Questionnaire sur le numérique.

Pour conclure, et de manière transversale, l'Association a été soutenue et encouragée au cours de l'année 2018 par nos financeurs.

Cette confiance s'est traduite tant d'un point de vue financier qu'au regard de l'activité.

L'adaptation aux nouvelles politiques publiques et/ou aux orientations départementales sont de mise.

De plus, l'amélioration continue des pratiques professionnelles est à l'œuvre de manière permanente, comme nous avons pu le constater dans les présentations de nos structures. Cet objectif demeure central pour les années à venir.

Jean-Claude Roué
Président de l'ANRS

RAPPORT DE GESTION DU TRÉSORIER - Exercice 2018

Situation financière durant l'exercice 2018 :

L'exercice 2018 se solde par un excédent comptable de **69 459,57 €** contre un excédent de 602 201,06 € en 2017.

Ce résultat représente la différence entre les charges et les produits constatée au cours de l'année. À ce résultat, il y a lieu d'ajouter ou déduire le résultat de l'année 2016 (N-2), pris en compte par les financeurs pour arrêter le montant des ressources attribuées aux établissements.

Ainsi en 2018, les financeurs ont globalement repris 332 849,23 € d'excédent, portant le résultat de fonctionnement à **402 308,80 €**.

Voici les résultats par service ou établissement pour l'année 2018 /

Etablissement ou service	Résultat comptable	Reprise des résultats	Résultat de fonctionnement
Association	-11 661,80		-11 661,80
Direction générale	-35 713,27	13 624,00	-22 089,27
Service d'accueil d'Urgence	-54 501,94	39 908,15	-14 593,79
Service éducatif adolescents	132 334,64	138 887,11	271 221,75
Service insertion jeunes	-47 653,74		-47 653,74
Permanence accueil écoute jeunes	-882,57		-882,57
CHRS l'Aerial	-38 069,67	40 429,97	2 360,30
Alternative à l'Hôtel	43 366,21		43 366,21
Foyer la Manoise	95 852,78	100 000,00	195 852,78
Résidence Tillier	-13 365,59		-13 365,59
SELoJ	5 624,54		5 624,54
Espace dynamique insertion émerge	-5 870,02		-5 870,02
TOTAL	69 459,57	332 849,23	402 308,80

Les résultats sont divers en raison des situations spécifiques de chacune des structures. Notons que pour la Direction Générale, les frais de Siège accordés (que nous avons contestés) ne correspondaient pas aux orientations prises lors du renouvellement des frais de Siège en 2017. Pour le SEA et le Foyer Éducatif La Manoise, l'excédent provient d'une activité réalisée supérieure aux prévisions. Pour le SIJ, qui a déménagé en 2018, les difficultés à trouver un repreneur pour l'ancien local, ont engendré un double loyer.

Le résultat comptable 2018, comparé à 2017, se décompose comme suit :

	2018	2017	VARIATION
Résultat d'exploitation	201 518,77	673 383,13	-471 864,36
Résultat financier	-7 990,27	-10 172,98	2 182,71
Résultat exceptionnel	-41 172,93	24 174,65	-65 347,58
Engagements à réaliser	-82 896,00	-85 183,74	2 287,74
Résultat	69 459,57	602 201,06	-532 741,49

Le bilan au 31 décembre 2018 diminue de 177 023,95 €.

Principales variations des postes du bilan :

Postes du bilan		2018	2017	variation
Actif	Immobilisations nettes	1 721 184,99 €	1 455 781,06 €	265 403,93 €
	Créances	1 012 053,69 €	1 884 410,65 €	- 872 356,96 €
	Disponibilités	2 451 997,05 €	2 131 531,35 €	320 465,70 €
Passif	Réserves	2 137 576,00 €	2 057 435,72 €	80 140,28 €
	Provisions pour risques et charges	543 027,18 €	594 429,53 €	- 51 402,35 €
	Emprunts à long terme	516 538,54 €	575 950,88 €	- 59 412,34 €
	Dettes	1 084 001,24 €	1 283 811,46 €	- 199 810,22 €

Les perspectives d'avenir de l'ANRS sont les suivantes :

Outre la poursuite de l'activité nous développons les projets suivants :

- Ouverture d'un nouveau service pour l'accueil de 40 mineurs non accompagnés, avec recherche de locaux pour accueillir le nouveau personnel (11 ETP) et des appartements dans le diffus pour le public.
- Poursuite du rapprochement avec l'EPE et transformation de l'Association en Fondation.
- Réponse à un appel à projet pour l'ouverture d'un Centre Provisoire d'Hébergement à Argenteuil.
- Sollicitation pour une augmentation de mesures ASLL.

Évènements significatifs survenus depuis la clôture :

- Obtention de l'accord d'ouverture du nouveau service « SYNERGIE » et recrutement de son Directeur.

Éléments significatifs survenus au cours de l'exercice :

- Augmentation du nombre de mesures d'ASLL.
- Déménagement et regroupement de trois services (SIJ ; SELoJ et EDIE) en une seule adresse : 11, Cité du Couvent 75011 PARIS.
- En 2018 nous avons réalisé 551 347 € d'investissements parmi lesquels :
 - Le réaménagement et l'extension du pavillon du CHRS L'Airial, permettant d'accueillir le personnel du service « l'Alternative à l'Hôtel ».
 - Le ravalement de la façade du SAU Didot.
 - La réfection de la Verrière du SAU Renault.

Mirentxu BACQUERIE
Trésorière de l'ANRS

DIRECTION GÉNÉRALE



**18, avenue Victoria
75001 PARIS**

Dirigée par Madame Catherine THIBault

I. INTRODUCTION

Au cours de l'année 2018, la Direction Générale de l'ANRS a poursuivi et renforcé ses missions :

- de mise en œuvre de la politique associative, notamment en matière de communication
- d'impulsion de développement, d'adaptation et d'innovation au regard de l'évolution sociale et de la législation en vigueur
- de représentation auprès des pouvoirs publics, financiers et politiques
- de veille de bonne gestion des différents services et établissements
- de gestion des ressources humaines

II. FAITS MARQUANTS 2018

A- La Direction Générale : une équipe support

Début 2017, le Département de Paris a renouvelé l'autorisation des frais de siège pour une durée de cinq ans.

Ainsi, comme anticipé dans la demande d'autorisation, le départ à la retraite de la secrétaire de direction (exerçant précédemment à temps partiel) a permis son remplacement par une personne désormais à temps plein.

Cette disponibilité de temps supplémentaire est fort appréciée, d'autant que les évolutions législatives sont nombreuses et régulières et nous obligent en permanence à revoir nos procédures, ou modes opératoires.

Notons par exemple :

- 24 mai 2018, mise en conformité du Règlement Général européen de la Protection des Données.

Compte tenu des enjeux sectoriels, la confidentialité est de mise depuis de nombreuses années. Pour autant, la législation sur la RGPD a permis de clarifier la politique associative en la matière et de désigner un DPO (Data Protection Officer), personne chargée de la protection des données au sein de l'Association.

- 05 septembre 2018, réforme pour la liberté de choisir son avenir professionnel qui oblige à repenser les anciennes pratiques et à informer l'ensemble des salariés.

En 2018, la Direction Générale de l'ANRS a poursuivi le travail engagé précédemment à savoir :

- la réalisation, validation et diffusion de nouvelles procédures transversales.
- la généralisation de l'intranet qui favorise une communication avec tous, tant d'un point de vue des connaissances métiers, que des process en œuvre.

Ces développements favorisent la connaissance de nos missions au regard de la législation et de notre organisation du travail. Ils permettent également d'être plus opérationnel dans les réponses données.

Par ailleurs, la Direction Générale a accompagné différents établissements et services dans des projets spécifiques :

- suivi des travaux et regroupement du Pôle Insertion 11 cité du Couvent 75011 Paris.
- suivi du chantier d'extension du CHRS L'Aïrial à Argenteuil.
- suivi du litige de la verrière et son remplacement, site SAU Renault à Paris 14^{ème}.
- mise en place d'un plan de rénovation de la PAJ (75012 Paris) et suivi des travaux.

Ces axes d'amélioration des conditions de travail et d'accueil du public s'inscrivent également dans une démarche d'amélioration continue dans laquelle mise en œuvre à l'ANRS.

B- Nouvelles étapes de la Loi de 2002 rénovant le secteur sanitaire et social

Après avoir finalisé les évaluations internes et externes, les établissements relevant du médico-social de l'Association se sont tous engagés dans la réécriture de leur projet d'établissement ou de service. La Direction Générale a accompagné ces actions, et l'ensemble des établissements et services disposent désormais d'un projet d'établissement ou service validé par le Conseil d'Administration pour la période 2018-2022.

En parallèle, le groupe transversal relatif à la Bienveillance a poursuivi ses réflexions, et a proposé, fin 2018, l'élaboration d'une Charte Associative relative à cette question

C- Politique associative

En parallèle avec les faits marquants présentés, la Direction Générale a maintenu les axes généraux de la politique associative définie par le Conseil d'Administration. Malgré un contexte économique contraint, notons la pérennité de toutes nos missions d'insertion, de formation et de protection de l'enfance, à Paris et dans le Val-d'Oise. Ces éléments sont des indicateurs de la reconnaissance du positionnement de l'association dans le tissu social.

C'est dans ce contexte que l'association a répondu en 2018 :

- à l'appel public à proposition de la Région Ile-de-France relatif à l'habilitation de l'EDI pour 2019-2022.
- à l'appel à projet de la Mairie de Paris pour la création de places pérennes pour des Mineurs Non Accompagnés.

Par ailleurs, les travaux de réflexion sur le bienfondé de transformer l'Association en Fondation se poursuivent au sein de l'équipe gouvernante.

Sur le plan du développement des compétences professionnelles, l'ANRS a maintenu un effort de formation puisqu'environ 2/3 des salariés ont participé à une action de formation.

Par ailleurs, le vendredi 30 novembre 2018, l'ensemble du personnel a été convié à participer à une Conférence Associative sur le thème de la santé des jeunes en rupture, en Salle des Fêtes de la Mairie du 10^{ème} arrondissement de Paris.

L'intervention du Docteur Thomas GIRARD, Médecin des Hôpitaux de l'Assistance Publique de Paris et Responsable Médical de l'Unité Guy Moquet à l'Hôtel-Dieu a permis :

- une présentation de l'Espace Santé Jeunes, partenaire avec lequel l'ANRS a signé une convention.
- une définition des « jeunes en rupture ».
- une épidémiologie des jeunes en rupture.
- une présentation de deux vignettes cliniques de jeunes suivis par le SAU 75 et le SIJ.
- une réflexion sur l'articulation entre pédiatrie et secteur adulte à partir de l'exemple de jeunes touchés par le VIH.

Ce temps d'échange est fort apprécié de tous, car il est à la fois moment de réflexions, d'apports de connaissances et d'échanges et convivialité.

D- Gestion du personnel

La gestion du personnel demeure un élément sensible de l'activité de la Direction Générale au regard des départs, des recrutements, des promotions, de la formation professionnelle.

Notons que le contexte législatif est en constante évolution et qu'une véritable veille sociale et juridique est indispensable et nécessite des réajustements constants (nouveaux accords d'entreprises, avenants, notes...).

En 2018, un accord de performance collective a été signé avec le syndicat FO. Il entrera en vigueur le 11 avril 2019 après agrément de la Commission Nationale du Ministère des Solidarités et de la Santé.

Cet accord concerne notamment la durée et le contrôle du temps de travail, le travail de nuit, les astreintes.

Par ailleurs, les réunions de travail, regroupant les directions et leur secrétariat, mises en place précédemment se poursuivent. Elles permettent une harmonisation des pratiques de travail et le développement des savoirs et compétences « métiers ».

Ces rencontres sont appréciées par les secrétaires.

Les réunions en faveur des nouveaux embauchés sont reconduites afin de favoriser leur intégration. Là encore, ces rencontres encouragent l'appartenance à l'ANRS et les échanges qui peuvent en découler.

En outre, le dernier semestre 2018 a été consacré à la préparation des élections professionnelles du Conseil Social et Economique qui se sont déroulées en janvier 2019.

E- Gestion administrative et financière

Le suivi comptable et financier, dont la bonne maîtrise est reconnue en interne et par les autorités de contrôle, perdure.

Pour autant, rigueur économique et mise en concurrence des prestataires permettent d'optimiser nos moyens, et de participer à l'effort budgétaire général.

Par ailleurs, le dernier semestre 2018 a été consacré à la préparation du prélèvement à la source (PAS) applicable au 1^{er} janvier 2019 (calibrage et tests du logiciel de paie puis informations régulières aux salariés).

III. PERSPECTIVES 2019

L'année 2019 s'inscrit dans la suite des travaux engagés en 2017 et 2018 visant à consolider l'identité associative :

- sur le plan politique, l'Association poursuivra l'étude de la faisabilité d'une transformation de statut en Fondation.
- concernant l'essor de l'Association, le Département de Paris ayant retenu la candidature de l'ANRS pour l'accueil de Mineurs Non Accompagnés, un 10^{ème} établissement sera créé.
- pour le développement des compétences, un groupe transversal relatif à la prostitution (mission historique de l'ANRS) effectuera des propositions concrètes d'information et d'actions à destination des professionnels.
- le groupe sur la bientraitance institutionnelle poursuivra ses travaux avec, d'une part, la proposition d'une Charte Associative, et d'autre part, la mise en place d'un Comité de suivi de la Bientraitance à l'ANRS. Une nouvelle Conférence Associative sera à l'étude, vraisemblablement en lien avec le groupe de travail bientraitance.
- la gestion du personnel en 2019 se traduira par la nécessité de poursuivre le travail rigoureux précédemment entrepris sur les procédures d'embauche, les prises de congés, la gestion du temps de travail, l'évolution de la formation professionnelle...
- Le Conseil Social et Économique, nouvelle Instance Représentative du Personnel, entrera en vigueur dès fin janvier 2019.

Tous ces axes de travail nécessitent une veille juridique et sociale constante et un véritable travail d'équipe, afin d'impulser dans les établissements un esprit et une identité associative commune en concordance avec les évolutions sociétales.

Catherine THIBAUT
Directrice Générale

CHRS L'AIRIAL

« Alternative à l'Hôtel »



**8, rue Victor Puiseux
95100 ARGENTEUIL**

Dirigé par Madame Céline CHANCEREL

I. PRESENTATION

L'association gestionnaire du CHRS L'Aïrial est l'ANRS (Association Nationale de Réadaptation Sociale) fondée en 1961 pour mener une action de prévention de la prostitution et une action de réadaptation sociale en faveur des personnes en danger de prostitution, puis, par la suite, pour accueillir des jeunes en danger ou en difficulté afin de les accompagner dans leur projet d'insertion dans la société.

L'ANRS gère neuf établissements s'inscrivant dans l'accompagnement socio-éducatif des jeunes.

Deux de ces établissements sont situés à Argenteuil dans le Val d'Oise, dont le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale L'Aïrial.

La création du CHRS L'Aïrial en 1987, pour une capacité d'accueil de 16 places pour jeunes femmes sans enfants de 18 à 25 ans, s'inscrit dans une volonté de l'Association de s'adapter continuellement à l'évolution des besoins du public jeune. En effet, ce projet d'établissement est né d'une restructuration visant à mieux répondre aux besoins identifiés des jeunes majeurs.

En fonction des besoins observés sur le territoire, sa capacité d'accueil a été portée à 20 places en 2001, puis à 22 places. La limite d'âge a également été portée à 30 ans.

Répondre aux besoins des jeunes et du territoire reste une préoccupation constante. Par conséquent, en nous appuyant sur les comptes administratifs de 2013, ainsi que sur les études réalisées par le SIAO du Val d'Oise, conformément aux besoins du territoire, l'Aïrial a obtenu en 2016 un agrément qui permet d'étendre la capacité d'accueil des jeunes hommes initialement limitée à 5 places sur l'ensemble des 22 places.

En 2016 et 2017 également, L'Aïrial a répondu aux appels à projet concernant l'ouverture de places « Alternative à l'Hôtel » et a signé une convention attributive de subvention avec la Direction Départementale du Val d'Oise pour l'ouverture de places pour femmes de 18 à 30 ans enceintes ou avec un enfant. Fin 2017, 24 places étaient ouvertes dans ce cadre.

Depuis cette date, la mise en œuvre de ces projets s'est accompagnée d'une restructuration des locaux avec d'importants travaux d'extension au sein du pavillon central ; de façon à proposer courant 2018 des conditions d'accueil et des moyens adaptés à cette augmentation de l'activité.

II. FAITS MARQUANTS 2018

A- Travaux d'extension du pavillon central

En 2017, s'est ouvert le chantier d'extension du pavillon central. Ces travaux, qui se sont poursuivis toute l'année 2018, permettent aujourd'hui d'accueillir les nouveaux salariés recrutés, en adéquation avec l'ouverture des nouvelles places. Les espaces dédiés aux professionnels de l'Aïrial ont été redéfinis et réaménagés en fonction de leur spécificité et de leurs besoins de façon à ce que ceux-ci soient également clairement identifiés par les hébergés (espace d'accueil, espace des travailleurs sociaux, bureau d'entretien, espace de travail du psychologue).

B- Accueil d'un éducateur spécialisé en stage de 3^{ème} année

Les travaux d'extension ont également permis l'accueil d'un éducateur stagiaire, impossible auparavant du fait de l'exiguïté des locaux. Celui-ci, arrivé en septembre 2018, restera présent à L'Airial jusqu'en mars 2019.

C- Entrée en vigueur du plan de maîtrise sanitaire

Ces travaux ont aussi facilité l'installation d'une cuisine aménagée dans le respect des normes HACCP nécessaires au bon déroulement des ateliers cuisine. Ceux-ci ont lieu tous les lundis, avec les hébergés qui le souhaitent, et fonctionnent grâce aux dons alimentaires hebdomadaires, dans le cadre de la convention signée avec MONOPRIX.

C'est à cette occasion qu'est entré en vigueur cette année un plan de maîtrise sanitaire.

D- Finalisation des guides d'occupation des logements

Ces guides d'occupation des logements ont été mis à disposition des hébergés cette année. Ils ont été élaborés à partir d'une réflexion initiée au sein de l'ANRS entre le CHRS L'Airial et le Pôle Insertion de l'ANRS sur la question de la préparation au relogement afin de favoriser la prise d'autonomie des hébergés quant à l'occupation d'un logement, l'utilisation et l'entretien de celui-ci et de ses équipements.

III. POINTS FORTS DE L'ACTIVITÉ 2018

A- L'équipe

Les membres de l'équipe sont restés mobilisés et disponibles 24 heures sur 24 et 365 jours sur 365, notamment dans le cadre de l'astreinte. La pluridisciplinarité de cette équipe reste essentielle au vu du public accueilli.

Les espaces de parole bienveillants (réunions d'équipe, supervisions, temps d'analyse des pratiques, formations) mis en place au sein de L'Airial pour les membres de l'équipe permettent de soutenir l'élaboration d'une culture d'équipe capable d'apporter l'étayage nécessaire pour pouvoir accueillir la détresse des hébergés et développer des réponses adaptées.

B- Activité de l'établissement

Malgré des conditions de travail perturbées par les travaux d'extension et de réaménagement de certains locaux du pavillon central engagés fin 2017 et une mobilisation importante de l'équipe autour de ce projet, l'activité a été riche et soutenue cette année.

L'équipe de L'Airial a accompagné 34 jeunes au CHRS et 14 mères avec enfants dans le cadre du dispositif d'« Alternative à l'Hôtel ».

Pour ces deux dispositifs, le taux d'occupation reste, encore cette année, supérieur à 99 %. Le taux de candidatures ayant abouti à une admission pour ces deux dispositifs est de 75 % pour 2018.

1) Le CHRS

Bien que la durée de séjour reste encore élevée cette année - par rapport aux années précédentes - et que le nombre de sorties baisse encore cette année, nous observons, comme l'année précédente, que :

- la majorité des personnes sortantes, soit 69 %, est sortie avec un contrat de travail (CDD + de 6 mois ou CDI).
- 46 % ont accédé à un logement de transition, 23 % à un logement social.
- 15 % ont choisi de partir vivre en famille en province.
- 54 % ont obtenu un diplôme au cours de leur séjour à L'Airial.
- 15 % ont effectué une remise à niveau.
- 8 % ont obtenu une attestation de fin de formation leur permettant ainsi de s'inscrire dans l'emploi.

Ceci illustre un bilan positif de l'accompagnement individuel et collectif proposé aux jeunes accueillis à L'Airial cette année et témoigne de l'efficacité des partenariats locaux mise en œuvre dans le cadre de ces accompagnements.

Ces chiffres sont néanmoins légèrement en baisse par rapport à l'année précédente et reflètent également des sorties précoces suite, parfois, à des problèmes de comportement liés à l'accueil d'un public toujours plus jeune, précarisé et vulnérable.

Les moins de 24 ans représentent 68 % des personnes accompagnées et les 18-20 ans représentent 30 % des personnes accompagnées en 2018, contre une moyenne de 11 % les années précédentes.

41 % du public accompagné en 2018 a bénéficié d'une prise en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance dans son parcours et la moitié d'entre eux a été prise en charge en tant que Mineur étranger Non Accompagné. Ces personnes représentaient 22 % du public accueilli en 2017.

Il est également à noter que 23 % du public accompagné à L'Airial en 2018 a été identifié comme étant en situation de handicap (psychique et/ou physique).

Une durée moyenne de séjour de 14 mois, en légère baisse cette année par rapport à l'année dernière au CHRS. Il est à noter que pour les trois sorties vers un logement social, la durée entre la validation SYPLO et la signature de bail n'a été que de 5 mois cette année, contre 11 mois en 2017.

Cette durée de séjour reste malgré tout élevée compte tenu des nouveaux profils de public accueilli dont la situation de handicap nécessite une durée de prise en charge longue ainsi que le manque de qualification de ce jeune public.

La majorité des personnes sortantes, soit :

- 46 % ont intégré un FJT/RJA.
- 23 % ont intégré un logement dans le parc social.
- 15 % d'entre elles sont retournées vivre en famille.

2) Dispositif « Alternative à l'Hôtel 115 » : 24 places

- 14 femmes enceintes et/ou avec un ou deux enfants ont été accompagnées.
- 56 % ont plus de 25 ans, contre 83 % en 2016, ce qui reflète un rajeunissement du public également dans le cadre de ce dispositif.
- 75 % sont orientées par le SIAO du Val d'Oise.

- la durée de séjour des sortantes est de 11 mois, contre 7 mois en 2017.
- trois ménages sont sortis cette année :
 - l'un est reparti dans son pays d'origine afin de résoudre des problèmes familiaux avec pour seule ressource une pension alimentaire.
 - le deuxième a trouvé une solution amicale en colocation, avec comme ressource le RSA.
 - le troisième est sorti vers un logement social avec un salaire.

Les mères arrivent après un séjour à l'Hôtel 115 de plusieurs mois. Elles présentent une grande hétérogénéité, tant du point de vue de leur situation socioprofessionnelle, de leur profil psychologique, que du rapport qu'elles ont à leur rôle parental.

On observe avec peu de recul certaines difficultés, d'une part, à accompagner les mères dans l'exercice de la parentalité, dans l'occupation et l'entretien du logement et d'autre part, à les mobiliser dans leurs démarches d'insertion sociale.

Un accompagnement spécifique autour du lien mère-enfant et de la séparation s'avère le plus souvent indispensable ainsi que, parfois, un accompagnement spécifique pour femmes victimes de violences conjugales. Néanmoins, nous observons le plus souvent une absence de demande d'accompagnement de leur part, voire un refus.

3) Travail éducatif

La mise en place de réponses adaptées aux besoins du public s'est poursuivie cette année avec l'instauration de nouveaux ateliers collectifs destinés à développer l'autonomie et le vivre ensemble, mais aussi par le développement de partenariats notamment pour les personnes hébergées en situation de handicap ainsi que pour les jeunes mères accueillies dans le cadre de l'« Alternative à l'Hôtel ».

En 2018, 62 % des jeunes hébergés au CHRS ont bénéficié d'un suivi psychologique régulier contre 56 % en 2017 ce qui reflète un besoin et une demande de plus en plus importante de la part du public du CHRS.

IV. PERSPECTIVES 2019

En 2019, les membres de l'équipe de L'Aerial poursuivront leur implication dans les projets de l'ANRS. Ils s'inscriront notamment dans le groupe de travail transversal abordant la question de la prostitution ainsi que dans le Comité de pilotage et de veille de la Bienveillance au sein des établissements de l'ANRS créé à l'issue du groupe de réflexion transversal.

Les professionnels de L'Aerial continueront à s'impliquer dans la mise en œuvre des fiches action de l'évaluation interne 2015-2020 et du projet d'établissement 2018-2022 (développer une meilleure connaissance du territoire et des partenariats adaptés aux besoins du public, optimiser les bénéfices liés à la cohabitation, dynamiser la participation des hébergés par une meilleure prise en compte de leurs attentes, le développement de leur implication dans l'action culturelle et leur inscription dans des actions citoyennes locales...) ainsi que dans l'évaluation continue des nouvelles mesures qui ont été instituées (droit de visite, optimisation des conditions matérielles d'accueil et d'hébergement, d'hygiène et de sécurité, mise en place de modes d'expression adaptés au profil du public accueilli...).

L'accompagnement des mères avec enfants mobilisera plus particulièrement une réflexion d'équipe ainsi que le développement d'outils et de pratiques professionnelles mieux adaptés à répondre aux difficultés pour celles-ci à s'inscrire dans un accompagnement et à se mobiliser dans un projet d'insertion socio-professionnel ; constat réalisé sur une durée de deux ans d'ouverture du dispositif d' « Alternative à l'hôtel ».

Enfin, après avoir consacré son attention au maintien des bonnes conditions d'accueil des hébergés et créé les conditions d'un développement de l'activité, l'Aïrial restera vigilant quant aux besoins des jeunes du territoire et la possibilité d'y répondre.

FOYER ÉDUCATIF LA MANOISE



**73, rue Denis Roy
8, rue de Paradis
95100 ARGENTEUIL**

Dirigé par Monsieur El Bekkay LATRACH

I. PRESENTATION DE LA STRUCTURE

Le Foyer Éducatif « La Manoise » est un établissement agissant dans le champ de la Protection de l'Enfance. Il reçoit, sur décision administrative ou judiciaire, des garçons et des filles âgés de 14 à 18 ans, confiés au titre d'un besoin de protection. La prise en charge de ce public peut se prolonger jusqu'à l'âge de 21 ans (Accueil Provisoire Jeune Majeur). L'établissement dispose de l'autorisation du Conseil Départemental du Val d'Oise pour l'exercice de ses missions.

Les modalités d'accueil :

- Un internat éducatif de 10 places (6 chambres individuelles et 2 chambres doubles). Vie quotidienne en collectivité avec une présence constante de l'équipe éducative.
- Deux studios intégrés (2 places). Indépendants, mais malgré tout situés dans le même pavillon que l'internat, ce dispositif permet au résident de se confronter aux réalités de la vie en autonomie tout en étant très proche de l'équipe éducative.
- Un appartement de type F3 recevant 2 jeunes (2 garçons ou 2 filles). Dans ce cadre, la confrontation à la solitude est autant présente. L'accompagnement éducatif se fait toujours en grande proximité (2 rencontres hebdomadaires au minimum avec l'équipe éducative).
- Un hébergement totalement individualisé dans un studio (21 places). Là encore, l'accompagnement éducatif doit favoriser l'évolution de chaque jeune vers une plus grande autonomie.

II. ACTIONS CONDUITES À DESTINATION DES JEUNES ET FAITS MARQUANTS

A- L'activité

Le Foyer Éducatif « La Manoise » réalise 12 333 journées pour une activité prévisionnelle retenue à 11 800 journées, soit un excédent de 533 journées (+ 4 %). L'accueil des jeunes du Val d'Oise représente 92,50 % de cette activité (+ 4,15%). Une activité continue sur l'ensemble de l'année au sein des deux dispositifs avec un taux d'occupation de 95,57 % pour l'internat et 97,05 % sur la semi-autonomie.

L'établissement a reçu 240 demandes sur l'année avec une forte sollicitation sur le premier semestre, une augmentation des demandes de 31,83 % par rapport à 2017.

B- Synthèse qualitative

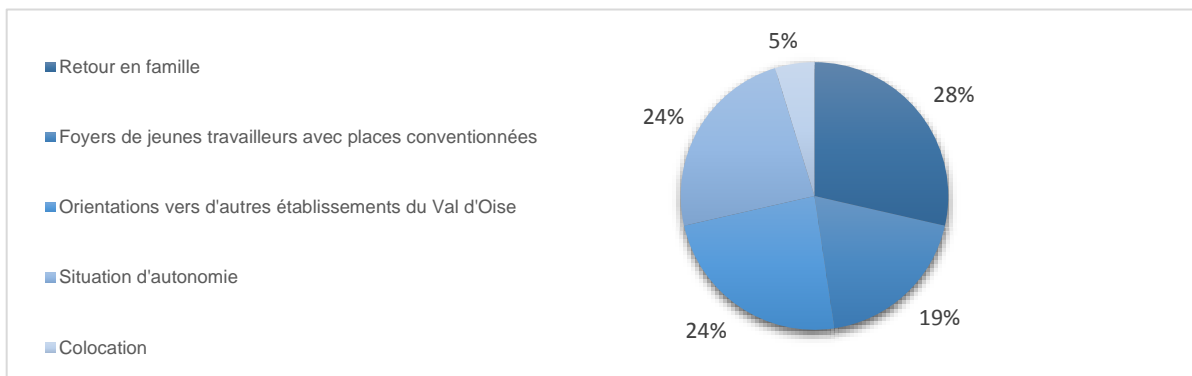
Sur l'année 2018, l'institution a accompagné 54 jeunes, à savoir 32 jeunes présents au 1^{er} janvier et 22 admissions externes. À noter également le fait que 4 jeunes sont passés de l'internat sur le dispositif de semi-autonomie.

La durée moyenne de séjour calculée en mois sur l'ensemble du dispositif est de 18,86 soit une augmentation de 3,5 mois par rapport à l'année 2017. Cette augmentation est constatée particulièrement sur le dispositif internat où la durée moyenne de séjour est passée de 12 à 20 mois en 2018. Les 22 admissions réalisées en 2018 concernent des jeunes originaires du Département du Val d'Oise.

Les sorties :

21 jeunes ont quitté de façon définitive l'établissement au cours de l'année et 4 jeunes ont été réorientés en interne, soit 25 mouvements. Les sorties se sont déroulées selon les modalités suivantes :

- 5 jeunes ont quitté l'institution en situation d'autonomie.
- 4 orientations en foyers de jeunes travailleurs sur places ASE conventionnées.
- 6 retours en famille.
- 5 jeunes ont été réorientés vers une structure du Val d'Oise.
- 1 jeune en colocation.



C- Scolarité

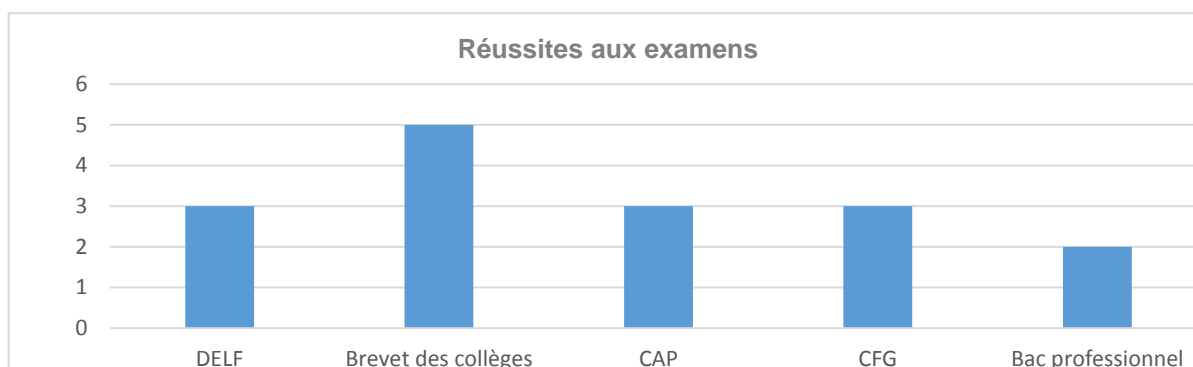
L'âge d'accueil des jeunes sur le dispositif de semi-autonomie, ainsi que le contexte des prises en charge des jeunes majeurs, et les différentes situations administratives ont amené les équipes à réfléchir et élargir en 2018 le réseau de contacts lié à l'emploi (Mission Locale, Centre d'Information et d'Orientation, employeurs pour d'éventuels Contrat d'Apprentissage, Pôle Emploi, École de la deuxième chance...).

En juin 2018, sur 21 jeunes inscrits à des examens de l'Éducation Nationale, 5 d'entre eux n'ont pas obtenu leur diplôme :

- 2 Brevet des Collèges
- Baccalauréat Électricité
- Brevet d'Études Professionnelles Électronique
- Certificat d'Aptitude Professionnelle Broderie

Pour les réussites aux examens (16) :

- 3 Diplôme d'Études en Langue Française
- 5 Brevet des Collèges
- Certificat d'Aptitude Professionnelle Entretien des véhicules
- Certificat d'Aptitude Professionnelle Opérateur logistique
- Certificat d'Aptitude Professionnelle Horticulture
- Certificat de Formation Générale
- 2 Certificat de Formation Générale (dont le Brevet des Collèges, en plus)
- Baccalauréat Gestion et Administration
- Baccalauréat Accueil Relation clients usagers



D- Faits marquants

1) « La fugue »

«La fugue» a fortement marqué La Manoise durant l'année 2018. Ces passages à l'acte, isolés ou récurrents de la part de plusieurs jeunes filles ont amené l'équipe éducative à se questionner, à expérimenter, à se repositionner pour continuer l'accompagnement au mieux. Comprendre les raisons des fugues, identifier le mal-être, travailler avec un jeune « absent » mais également travailler l'absence d'un jeune avec le groupe, accompagner l'adolescent dans son projet, y compris sur un départ, sont quelques thématiques qui ont été matière à réflexion tout au long de cette année.

2) Intervention / Prévention autour de la sexualité

Intervention autour de la sexualité :

En lien avec l'abaissement de l'âge d'accueil des jeunes, un retour des problématiques autour de la sexualité a été observé au sein du groupe. Il a été question, une nouvelle fois de pouvoir faire appel au Centre de Planification familiale pour intervenir auprès des jeunes. À la demande du groupe, aucun professionnel de La Manoise n'était présent, et ce afin de garantir une plus grande liberté d'expression. Malgré le manque d'investissement en amont des jeunes, les retours des professionnels ont été positifs. Tous ont participé et ont été en capacité de poser des questions. Plusieurs supports, notamment des fascicules d'information et de prévention ont été apportés et laissés à destination des jeunes.

3) Accompagnement en 2018 sur le dispositif de semi-autonomie

Depuis 2016, l'accueil de mineurs à partir de 16 ans sur le dispositif de semi-autonomie reste un axe de travail essentiel dans l'accompagnement et le fonctionnement de l'équipe. En 2018, le dispositif a accueilli 14 mineurs dispersés entre les studios regroupés situés sur le site du Paradis et les studios extérieurs au sein de la commune d'Argenteuil.

Sur 14 mineurs, 10 sont des jeunes appelés Mineurs Non Accompagnés, 4 ont leurs parents ou représentants légaux situés sur le territoire français.

La démarche de transversalité développée par les équipes de La Manoise depuis 2 ans a permis de favoriser une continuité dans la prise en charge des jeunes lors de leur passage de l'internat au dispositif de semi-autonomie. C'est ainsi que 4 mineurs sont passés de l'internat au dispositif de semi-autonomie durant l'année 2018, et au vu de leur évolution, ont intégré directement un studio en ville.

Il est à noter que le statut administratif des jeunes MNA amène les professionnels à adapter leur travail ainsi qu'un contact de proximité avec les institutions administratives. Ainsi, courant 2018, 15 jeunes sont sortis de La Manoise avec des documents d'identité en bonne et due forme (récépissé, titre de séjour ou carte nationale d'identité).

De plus, au vu du contexte actuel au niveau des conditions de la validation des Contrats Jeunes Majeurs sur le département, un mouvement d'entrée et de sortie sur le dispositif de semi-autonomie est observé, avec une moyenne de 18 mois de prise en charge sur 2018 comparée à une durée plus longue les années précédentes. Ce constat favorise une remise en question régulière de l'équipe quant au travail d'accompagnement.

4) Nouvelle approche pour le dispositif de semi-autonomie

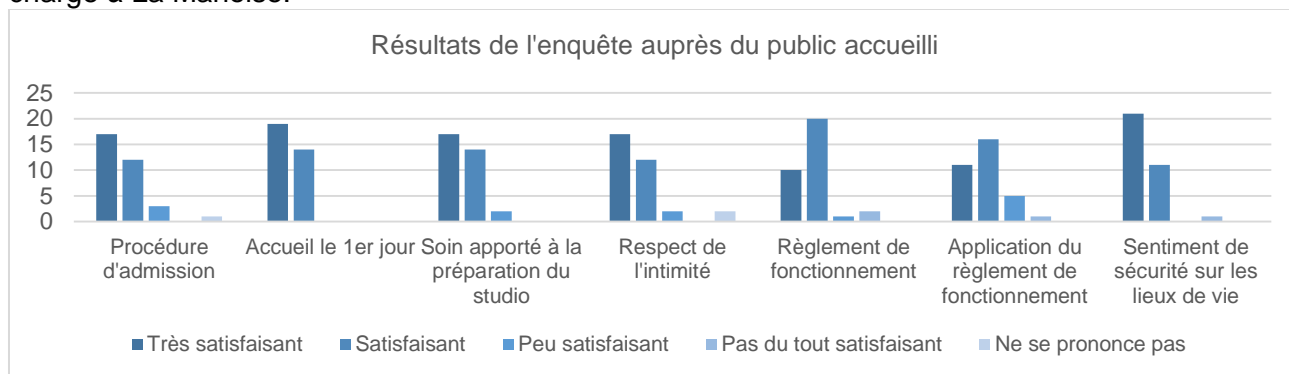
Au vu de la diminution de l'âge d'accueil sur le dispositif de semi-autonomie, l'équipe souhaite pour les années à venir mettre en place des actions collectives, notamment lors des vacances scolaires, pour les jeunes étant dans l'incapacité de travailler ou étant fragiles psychologiquement. L'idée n'est pas de mettre en place un collectif régulier, mais de bien cibler les jeunes pouvant être réceptifs à des actions collectives ponctuelles.

III. UNE DYNAMIQUE INSTITUTIONNELLE

A- « Participation » du public accueilli : l'expérimentation de l'enquête de satisfaction en 2018

Suite au groupe de travail autour de la question de l'expression et la participation du public accueilli qui a eu lieu en 2017, plusieurs outils en sont ressortis. L'enquête de satisfaction en a été l'un des grands chantiers. Cette dernière est distribuée à l'ensemble des jeunes accueillis en janvier et en juillet.

Le tableau ci-dessous montre globalement une satisfaction quant aux modalités de prise en charge à La Manoise.



B- Prévention violence

Suite à l'évaluation externe de La Manoise, faite en 2014, et à la demande de l'ANRS, un groupe de travail s'est constitué en 2017 pour engager une réflexion à partir de deux préconisations de l'HAS. Le premier groupe de travail autour de l'expression et la participation du public accueilli s'est clôturé en 2017. Le second groupe de travail a débuté en 2017 pour s'achever en 2018, il s'est appuyé sur la lecture de la recommandation de l'HAS : « Conduites violentes dans les établissements accueillants des adolescents : prévention et réponses ».

C- Projet d'établissement

L'année 2018 a été marquée par un temps fort : la révision de son projet d'établissement pour 2018-2022. Le contexte social ayant évolué, les professionnels ont dû travailler à retranscrire au plus près la prise en charge et l'accompagnement proposés par la structure dans laquelle ils travaillent. Ce travail collectif a été intéressant au niveau des équipes, autant sur la forme que sur le fond. La transversalité des idées entre professionnels a été une richesse afin de rendre compte de ce que nous vivons et dans quels contextes et cadres notre travail se met en œuvre. La réflexion menée autour de grandes thématiques est restée fidèle aux expériences de terrain. Ce projet d'établissement a été validé par le Conseil d'Administration le 16 octobre 2018.

D- Signature du contrat partenarial avec l'Hôpital d'Argenteuil

Depuis plusieurs années, le Foyer Éducatif La Manoise œuvre auprès des différents dispositifs de la santé mentale, dont celui de la pédopsychiatrie et de la psychiatrie adulte du Val d'Oise. Une étroite collaboration s'est d'abord établie avec le Service Universitaire de psychiatrie de l'adolescent, et ensuite avec le groupe de travail « Réseau de santé mentale » de la psychiatrie adulte, car La Manoise accueille davantage des jeunes majeurs en fragilité psychologique. En mars 2018, une convention est signée avec le Département de Psychiatrie Adulte et le Centre Hospitalier d'Argenteuil.

IV. PERSPECTIVES 2019

A- Actualisation des livrets d'accueil et du règlement de fonctionnement

Après l'écriture du projet d'établissement en 2018, il sera question en 2019 de pouvoir repenser, adapter le livret d'accueil et les différents règlements de fonctionnement au sein de chaque dispositif. Nouvel espace de réflexion et de prise de recul sur l'accompagnement proposé par La Manoise, ce travail sera un temps fort de cette nouvelle année.

B- Favoriser les formations en adéquation avec les besoins du public

Afin de répondre au mieux à l'accompagnement des jeunes accueillis sur l'établissement, différentes formations collectives seront proposées pour les professionnels : une formation autour de la prise en charge des jeunes dits « Mineurs Non Accompagnés », pour pouvoir enrichir les équipes de notions juridique notamment en matière de droit au séjour, une formation concernant la fugue dans le but de pouvoir répondre aux différentes questions que nous nous posons et une dernière formation visant à prévenir les risques de prostitution suite aux situations rencontrées sur les années 2017 et 2018.

V. CONCLUSION

La validation du nouveau projet d'établissement par le Conseil d'Administration, ainsi que la signature de la convention partenariale avec le service psychiatrie de l'Hôpital d'Argenteuil ont marqué la vie de l'établissement de cette année 2018.

La question de la qualité de la prise en charge proposée aux adolescents confiés à l'institution, et notre volonté d'adapter l'offre de service de La Manoise aux besoins évolutifs du département en matière de protection de l'enfance, ont sous tendu l'action conduite par l'institution au cours de l'année 2018.

Le projet d'établissement nous amènera, à court terme, à travailler sur plusieurs axes recensés, soit d'une manière transversale à l'ANRS, notamment pour les outils numériques avec la protection des données, et la bientraitance au sein de l'association. Pour La Manoise, il s'agira de soutenir la participation des jeunes à la vie de l'établissement ou encore la prévention afin d'éviter les actes de violence.

Enfin, la qualité de l'accompagnement éducatif proposé aux jeunes confiés à La Manoise demeure la priorité de l'établissement.

La large palette de modes de prise en charge, favorable au portage de cette priorité qui est :

- une aptitude à individualiser les prises en charge.
- une capacité à garantir la qualité de l'accompagnement éducatif proposé aux jeunes confiés.
- une compétence à établir la fluidité d'accès à l'ensemble des prestations proposées par l'établissement pour tous les jeunes accueillis, quel que soit le dispositif premier qui les reçoit.
- la possibilité d'accompagner le parcours d'un jeune dans son processus individuel d'autonomisation.

PÔLE INSERTION JEUNES

Permanence Accueil Jeunes - PAJ

Service Insertion Jeunes - SIJ

Résidence Sociale Claude Tillier

Service Éducatif Logement Jeunes - SELoJ

Espace de Dynamique Insertion - EDI Émergence



PERMANENCE ACCUEIL JEUNES - PAJ

Dispositif : Point Accueil Écoute Jeunes



**24, rue Ramponeau
75020 PARIS**

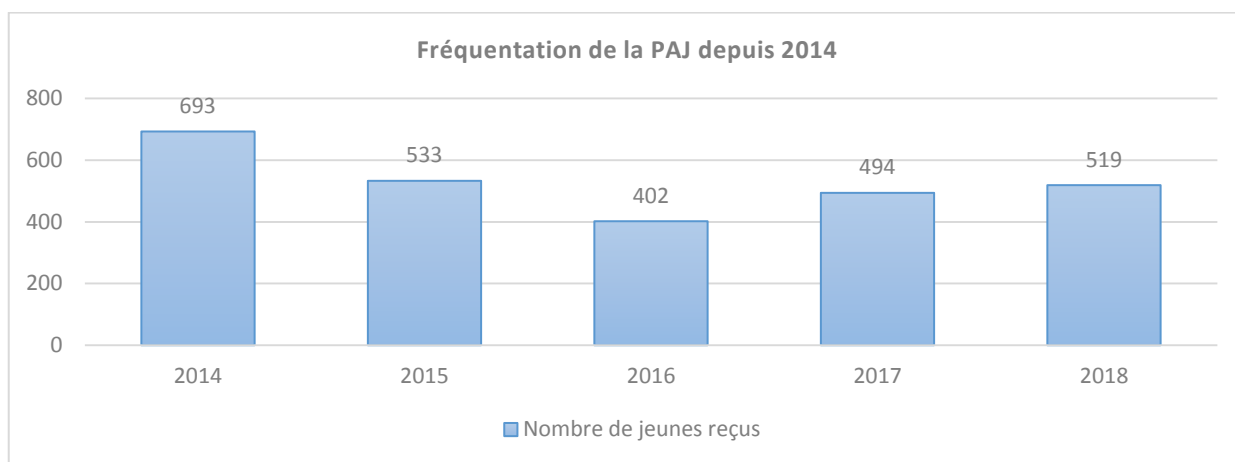
Dirigée par Monsieur Gaétan DUJARDIN

I. FAITS MARQUANTS 2018

A- Activité

La Permanence Accueil Jeunes (PAJ) de l'ANRS est inscrite dans le dispositif des Points Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ). C'est une structure de proximité assurant un accueil de jour anonyme et inconditionnel pour des jeunes de 18-25 ans en situation d'errance sur le territoire parisien. La PAJ est ouverte du lundi au vendredi en journée.

En 2018, la PAJ a accueilli 519 jeunes différents (soit 5 % de plus qu'en 2017), pour un total de 3 400 passages dans l'année (chiffre constant). Sur les 519 jeunes accueillis, 382 (74 %) d'entre eux sont venus pour la première fois en 2018. 89 % sont des hommes.



1) Jeunes accueillis à la PAJ

Grâce à un outil de recueil de données lors des entretiens menés, nous pouvons donner quelques éléments caractérisant les jeunes venus à la PAJ :

- 62 % des jeunes sont en errance depuis moins de 6 mois.
- 48 % des jeunes dorment dans des lieux inappropriés à l'habitation (rue, squat, voiture).
- 26 % des jeunes sont dans une situation administrative ne leur permettant pas d'engager une insertion durable sur le sol français (sans papiers, titre de séjour étranger sans autorisation de travail).
- 43 % sont sans couverture sociale.

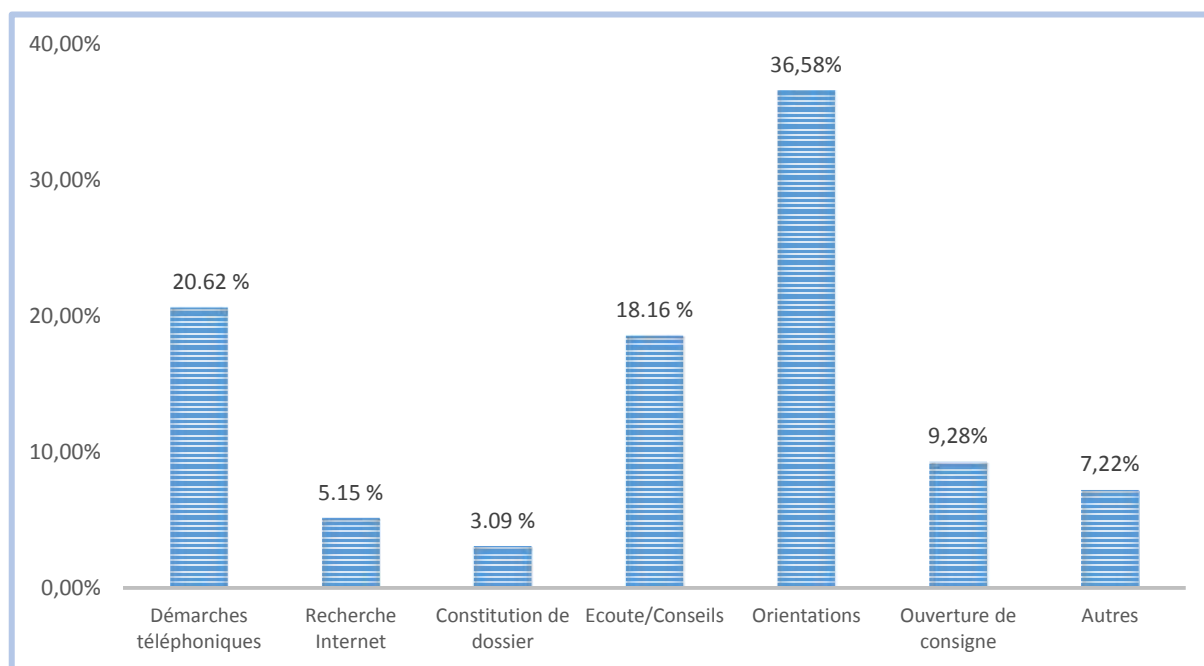
2) Travail éducatif mené

210 entretiens ont été réalisés en 2018. Seuls les entretiens formels dans un bureau sont comptabilisés.

Demandes de jeunes lors des entretiens :

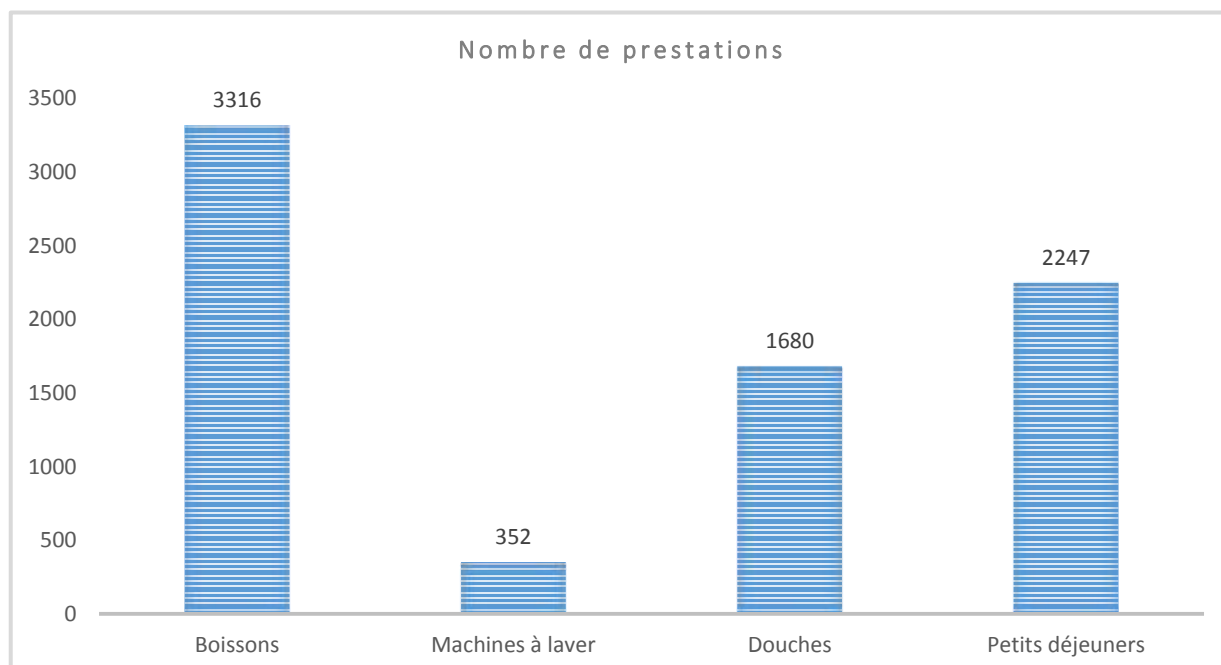
- 63 % concernaient une demande d'aides matérielles pour le quotidien.
- 28 % concernaient une demande de suivi social.
- 27 % concernaient une demande d'aide pour des démarches.
- 21 % concernaient une demande d'aide pour trouver un hébergement.
- 7 % concernaient de l'aide dans le cadre de leur insertion professionnelle.

Démarches réalisées en entretien :



L'écoute, les conseils, les démarches téléphoniques ainsi que les orientations vers des structures à même de mieux répondre aux besoins des jeunes accueillis restent des principales réponses apportées aux jeunes en entretien.

3) Prestations de première nécessité



Les boissons chaudes, douches et petits déjeuners restent des prestations très demandées. Ainsi, les jeunes boivent tous une boisson chaude lorsqu'ils passent à la PAJ et plus d'un jeune sur deux prend une douche et un petit déjeuner.

4) Vie institutionnelle

En 2018, le projet de service a été revisité et actualisé, conformément à la législation en vigueur. Dans le cadre de la mise en conformité de la PAJ avec le nouveau cahier des charges des PAEJ et de l'ouverture aux mineurs, une convention de partenariat a été signée avec Paris Ados Service (Sauvegarde de l'Adolescence de Paris), afin de pouvoir leur adresser des mineurs en rupture en vue de leur prise en charge notamment au titre de la Protection de l'Enfance.

La PAJ a participé à une demi-journée associative sur le thème de la santé des jeunes, animée par l'Espace Santé Jeunes (AP-HP) avec qui l'ANRS a signé une convention de partenariat en 2017.

L'équipe a bénéficié d'une journée d'étude sur le thème de la rupture des parcours des jeunes accompagnés, ainsi que de deux jours de formation sur le travail en réseau.

D'un point de vue matériel, les travaux de rénovation des locaux de la PAJ ont été réalisés afin de mieux organiser l'espace et de rafraîchir les endroits abîmés par les précédents problèmes d'humidité.

II. PERSPECTIVES 2019

- Mise en place d'une permanence infirmière au sein de la PAJ.
- Finaliser les travaux de restauration des locaux.
- L'équipe bénéficiera d'une journée institutionnelle sur un thème lié à l'insertion.
- L'équipe bénéficiera d'une formation sur le travail en réseau (dans la poursuite de l'année 2018) et d'une sensibilisation à la question des Mineurs Non Accompagnés.
- Favoriser la synergie des 5 services qui composent le Pôle Insertion dont la PAJ fait partie par la mise en place de groupes de travail et de projets transversaux.

SERVICE INSERTION JEUNES - SIJ



**11, cité du Couvent
75011 PARIS**

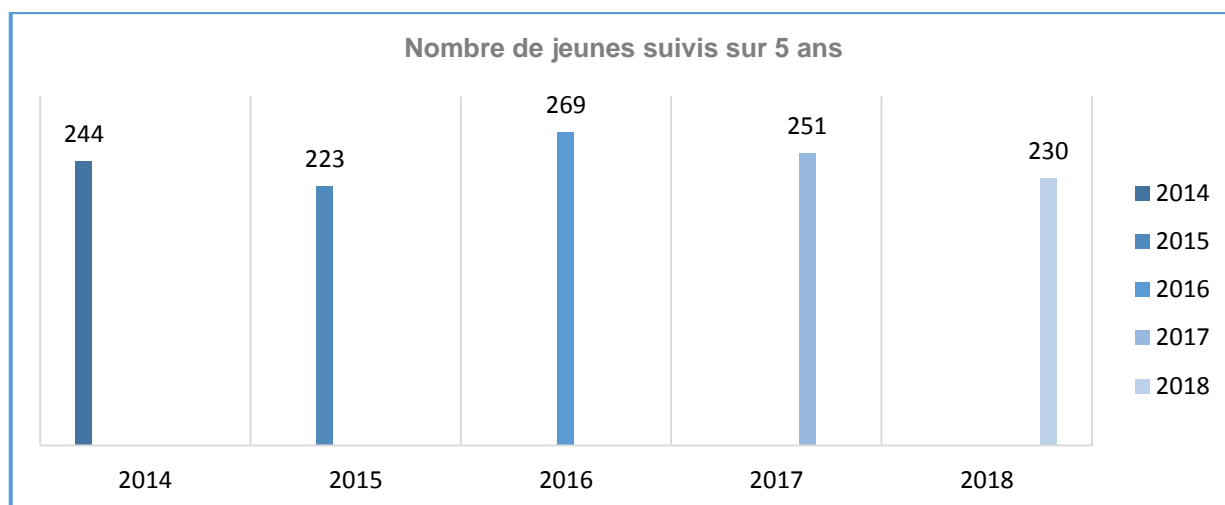
Dirigé par Monsieur Gaétan DUJARDIN

I. FAITS MARQUANTS 2018

A- Activité

Le Service Insertion Jeunes (SIJ) de l'ANRS est un service d'accompagnement socio-éducatif pour des jeunes de 18 à 25 ans en situation de vulnérabilité ou en risque d'exclusion sociale : rupture familiale, fin de prise en charge institutionnelle...

En 2018, 312 jeunes en détresse multiple ont sollicité le SIJ pour demander de l'aide. 170 ont été accompagnés et 142 ont été orientés vers des structures partenaires.



En 2018, 230 jeunes ont été accompagnés par le SIJ, ce qui montre une légère baisse par rapport à 2017. 170 jeunes ont signé un DIPC en 2018. Les 60 restants étaient déjà accompagnés en 2017.

1) Jeunes accompagnés au SIJ

Comme les années précédentes, la parité est respectée parmi les jeunes suivis. Ainsi, 110 femmes et 120 hommes ont été accompagnés.

- 50 % des jeunes accompagnés avaient moins de 21 ans.
- 58 % étaient de nationalité française.
- 36 % des jeunes n'avaient pas de diplôme (niveau VI et V bis) et 58 % n'avaient pas atteint le niveau bac.
- 62 % étaient sans activité au moment de leur arrivée au SIJ.
- 40 % des jeunes dormaient à la rue ou en squat et 47 % chez des tiers avec qui les relations pouvaient être précaires, conflictuelles, voire violentes.
- 24 % des jeunes ont été pris en charge au titre de la Protection de l'Enfance lorsqu'ils étaient mineurs ou jeunes majeurs.
- 38 jeunes se disaient en danger de prostitution (notamment 20 % des femmes accompagnées), 10 jeunes femmes étaient en situation de prostitution de survie.

2) Travail éducatif

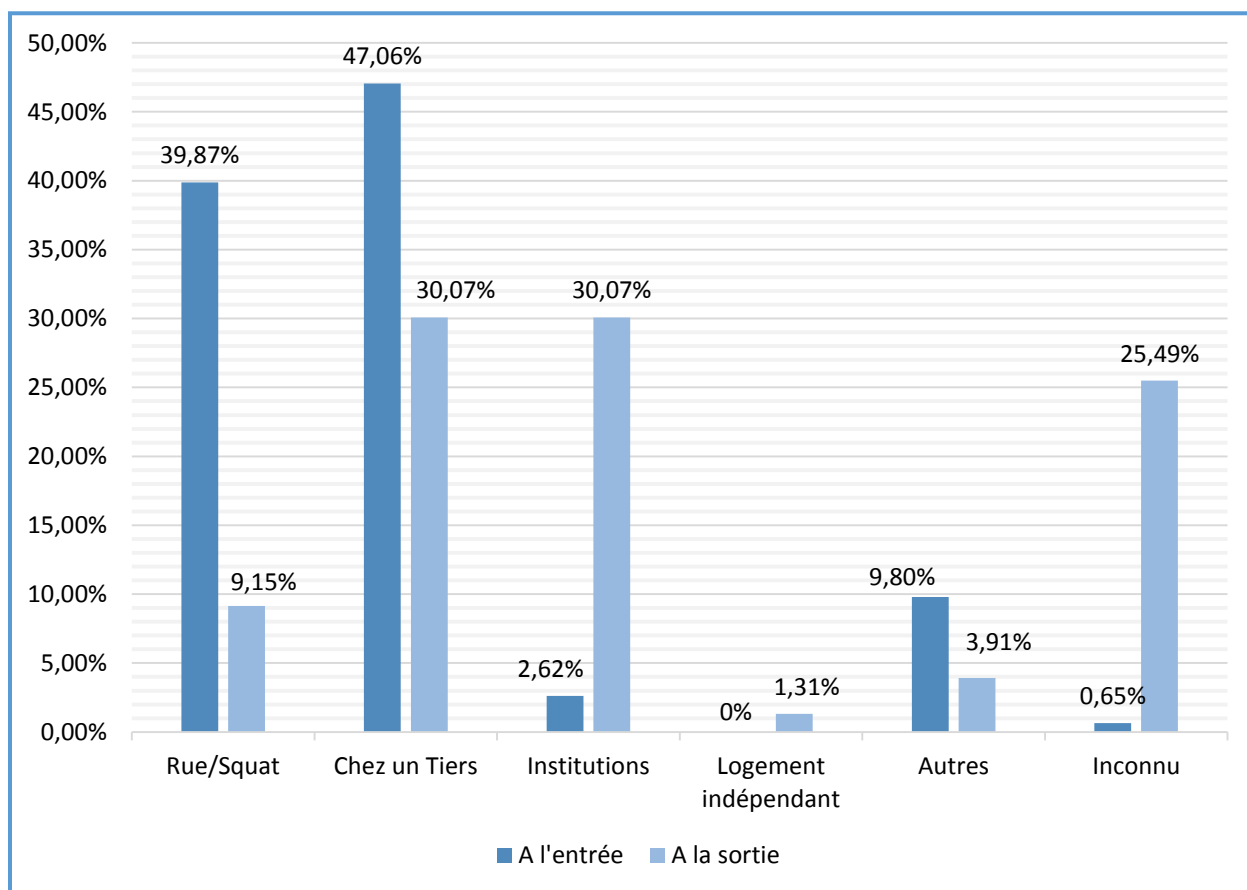
En 2018, 49 % des jeunes ont été accompagnés pour une durée comprise entre 3 et 6 mois. 16 % l'ont été pendant plus d'un an. Nous notons un allongement des durées d'accompagnement depuis plusieurs années.

3) Prestations mises en place au SIJ

En 2018, 56 395 € d'aide alimentaire ont été distribués aux jeunes sans ressources ou ayant des ressources inférieures au RSA. Cette aide est donnée sous la forme de chèques services et d'argent liquide, pour un équivalent de 5 € par jeune et par jour.

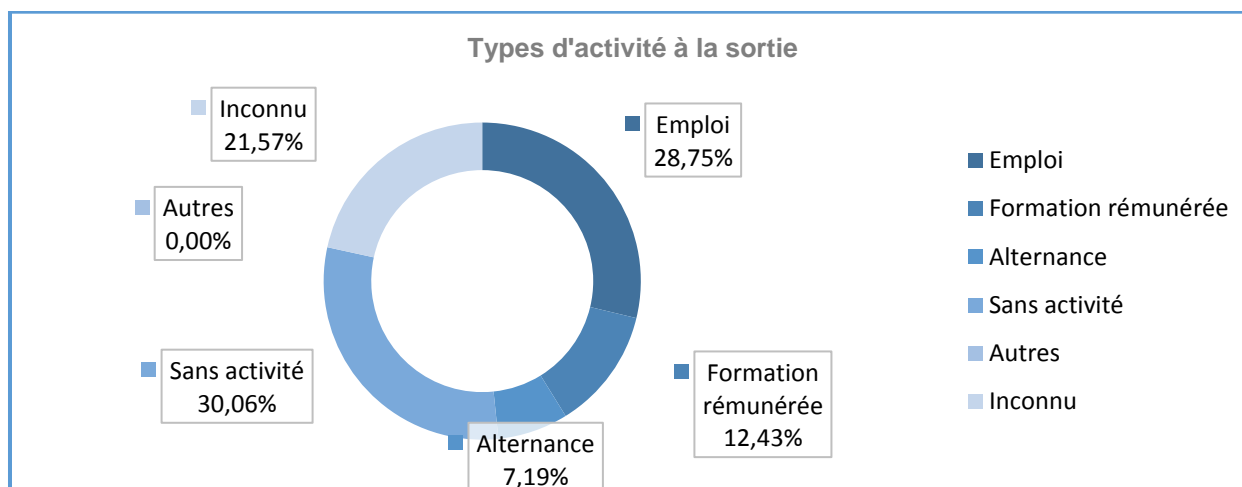
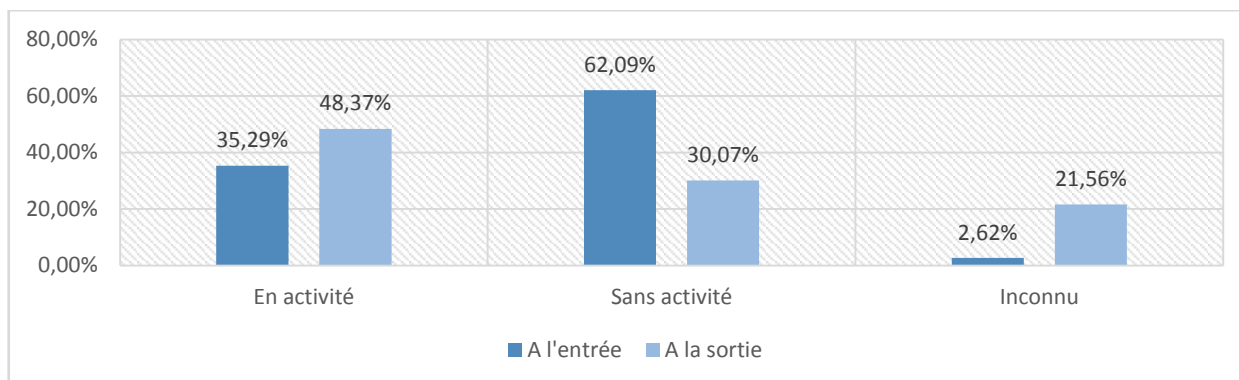
18 jeunes ont bénéficié de l'hôtel en 2018 contre 21 en 2017. La durée de prise en charge hôtelière reste longue au regard des difficultés d'insertion des jeunes d'une part, et des difficultés à trouver un relais d'hébergement d'autre part compte tenu du nombre de demandes faites au SIAO 75.

4) Hébergement : situation à l'entrée et à la sortie



Nous notons une nette diminution du nombre de jeunes à la rue ou en squat entre l'entrée et la sortie. L'hébergement chez un tiers est souvent plus stable à la sortie (travail de fiabilisation des liens). Les hébergements en institution (30 % à la sortie) correspondent aux centres de stabilisation, aux CHR, aux FJT/Résidences sociales et CHU.

5) Insertion professionnelle : situation à l'entrée et à la sortie



62 % des jeunes se trouvent sans activité déclarée à leur entrée au SIJ, ils ne sont plus que 30 % à la sortie. Les autres jeunes ont tous engagé des démarches d'insertion, soit vers l'emploi/l'alternance (36 %), soit vers la formation professionnelle (12,5 %). On peut dire que 48,5 % des jeunes suivis sont dans une situation socio-professionnelle constructive à la fin de leur accompagnement.

1. Vie institutionnelle

En 2018, le SIJ a déménagé et s'est regroupé avec deux autres services de l'ANRS : l'EDI Émergence et le SELoJ dans des locaux situés dans le 11^{ème} arrondissement de Paris. Cet emménagement a permis au SIJ de bénéficier de la synergie du Pôle Insertion.

L'Association a organisé une Conférence Associative sur le thème de la santé des jeunes, animée par l'Espace Santé Jeunes (AP-HP) avec qui l'ANRS a signé une convention de partenariat en 2017.

L'équipe a bénéficié d'une journée d'étude sur le thème de la rupture des parcours des jeunes accompagnés, ainsi que de deux jours de formation sur le travail en réseau et une journée de formation sur le système prostitutionnel. Des membres de l'équipe ont également participé à la formation sur les femmes victimes de violences, organisée par le projet « Santé Plurielles »

II. PERSPECTIVES 2019

Les perspectives pour 2019 sont les suivantes :

- mettre en place les domiciliations administratives.
- conformément à la législation en vigueur, revoir le règlement de fonctionnement et le livret d'accueil.
- organiser pour l'équipe une formation sur le travail en réseau et sur le système prostitutionnel (dans la poursuite de l'année 2018).
- continuer à revoir l'organisation du service en lien avec les nouveaux locaux.
- favoriser la synergie des 5 services qui composent le Pôle Insertion dont le SIJ fait partie par la mise en place de groupes de travail et de projets transversaux.

RÉSIDENCE SOCIALE CLAUDE TILLIER



**11, rue Claude Tillier
75012 PARIS**

Appartements partagés en Intermédiation Locative

**Appartements CHEVALERET
Tour Mykérinos
14, square Dunois
75013 PARIS**

**Appartements MOUCHEZ
66, rue de l'Amiral MOUCHEZ
75014 PARIS**

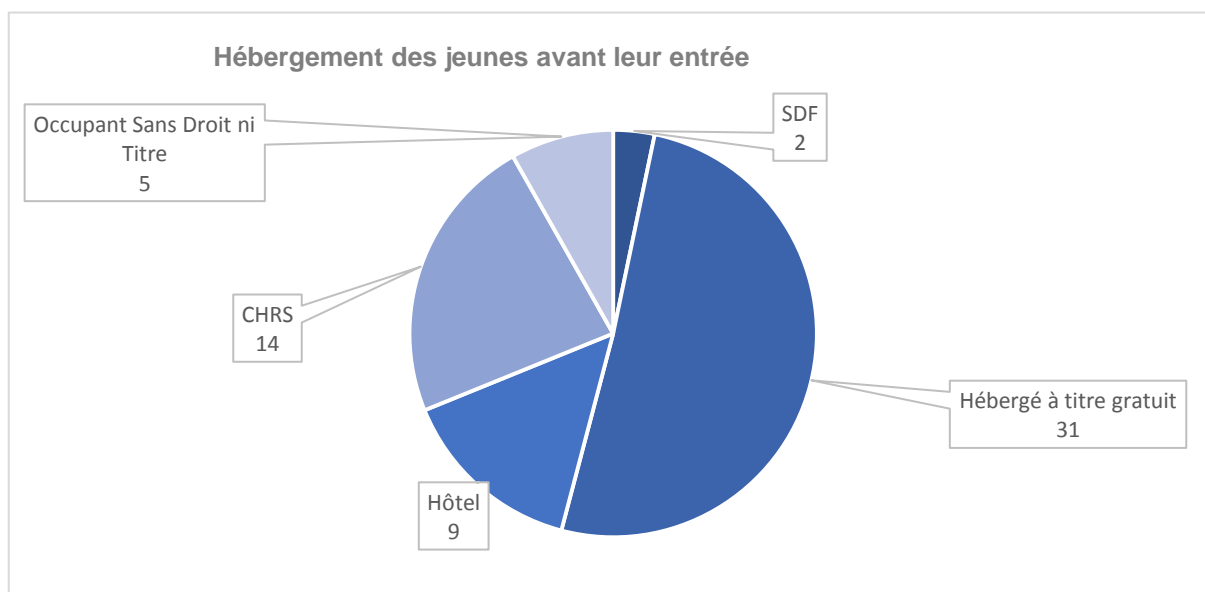
Dirigée par Monsieur Gaétan DUJARDIN

I. FAITS MARQUANTS 2018

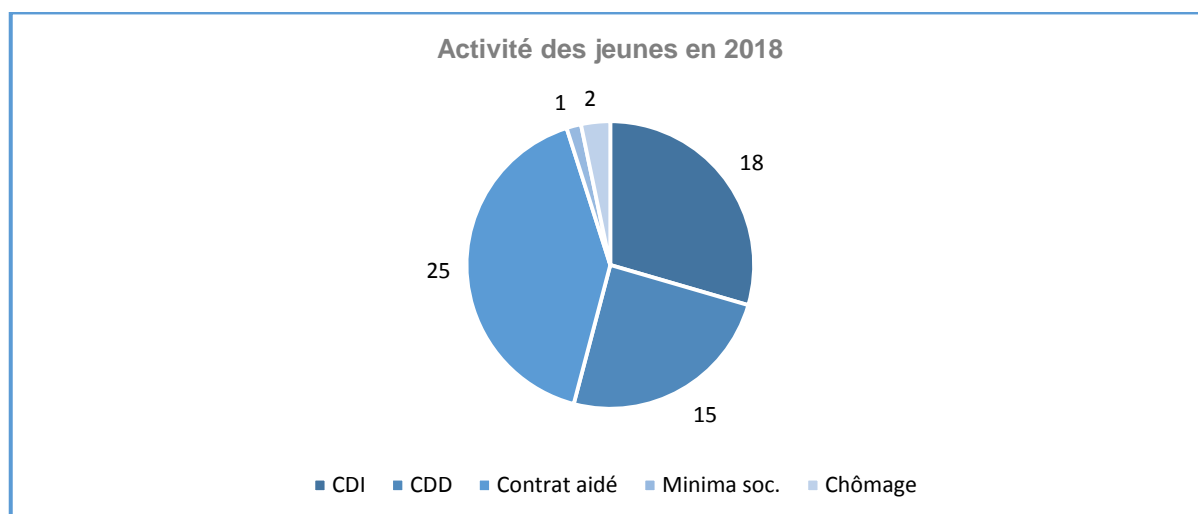
La Résidence Sociale CLAUDE TILLIER dispose de 30 chambres meublées pour des jeunes actifs de 18-30 ans isolés. Afin de diversifier son offre de logement, la Résidence a ouvert en avril 2015, 10 places supplémentaires dans des logements en intermédiation locative sous forme de colocation. Puis, 6 nouvelles places en juillet 2018.

L'équipe de la Résidence a logé et accompagné 61 jeunes : 41 au sein de la Résidence Sociale et 20 dans les appartements en colocation.

A- Les jeunes

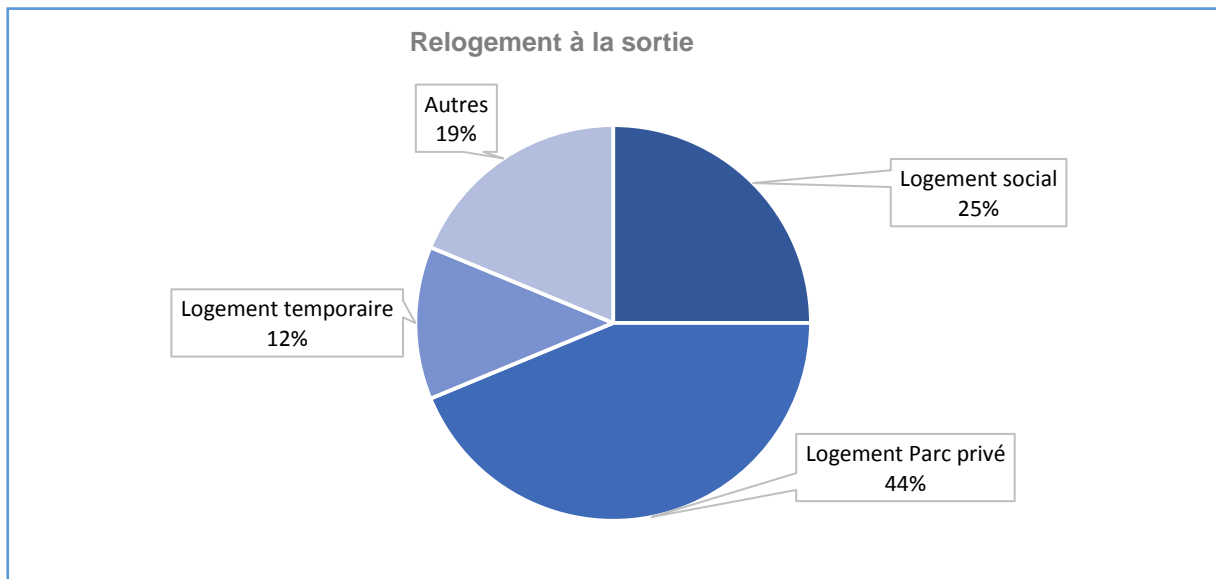


La moitié des jeunes était hébergée à titre gratuit chez des tiers. Nous notons toutefois une part importante de jeunes hébergés en hôtel social ou dans des dispositifs d'hébergement.



La très grande majorité des jeunes logés est en situation d'emploi.

B- Le relogement



Sur les 16 jeunes sortis de la Résidence Tillier et des colocations en 2018, 11 sont partis vers du logement pérenne.

C- Vie institutionnelle

En juillet, la Résidence Sociale CLAUDE TILLIER a ouvert, toujours en partenariat avec Élogie-SIEMP, deux nouvelles colocations situées dans le 14^{ème} arrondissement, permettant de loger en tout six jeunes supplémentaires. Cela porte à 16 le nombre de places en colocation. Toutefois, cette augmentation d'activité n'a pas été suivie par la mise en place de mesures d'accompagnement social par la DASES, ce qui a nécessité de revoir le fonctionnement de la Résidence avec des jeunes logés mais non accompagnés sur le plan social.

Sur le plan technique, au sein de la Résidence Sociale, 4 logements ont bénéficié d'une rénovation des sanitaires et d'un rafraîchissement.

Enfin, la procédure de suivi du règlement des redevances a été revisitée afin de mieux prévenir les situations d'impayés, ce qui peut mettre en déséquilibre le budget de la Résidence.

II. PERSPECTIVES 2019

- stabiliser le budget de la Résidence.
- continuer le cycle de rénovation des logements.

SERVICE ÉDUCATIF LOGEMENT JEUNES - SELoJ



**11, cité du Couvent
75011 PARIS**

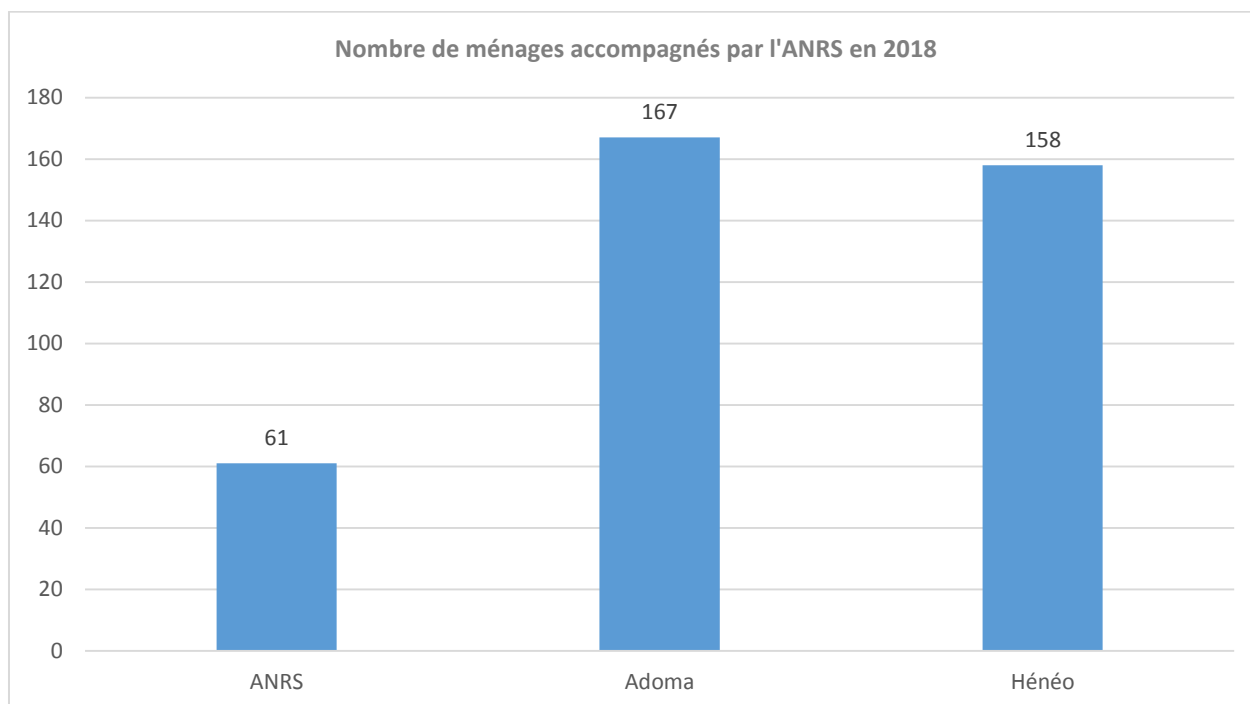
Dirigé par Monsieur Gaétan DUJARDIN

I. FAITS MARQUANTS 2018

L'ANRS a développé – en partenariat avec le Département de Paris et deux gestionnaires de résidences sociales à Paris (Adoma et la société Hénéo) – une activité d'ASLL au sein de résidences sociales jeunes actifs qui ont ouvert sur la période 2014-2018. L'ANRS a créé en janvier 2016 un service dédié à cette activité d'ASLL : le Service Éducatif Logement Jeunes (SELoJ). D'abord situé au 86, rue de Charonne dans le 11^{ème} arrondissement de Paris, le service a déménagé en mars 2018 pour se regrouper avec deux autres services de l'ANRS, au 11 cité du Couvent 75011 PARIS. Ce service coordonne huit travailleurs sociaux diplômés d'état (assistantes sociales et conseillères en économie sociale et familiale). Il est sous la responsabilité du directeur du Pôle Insertion et d'un chef de service.

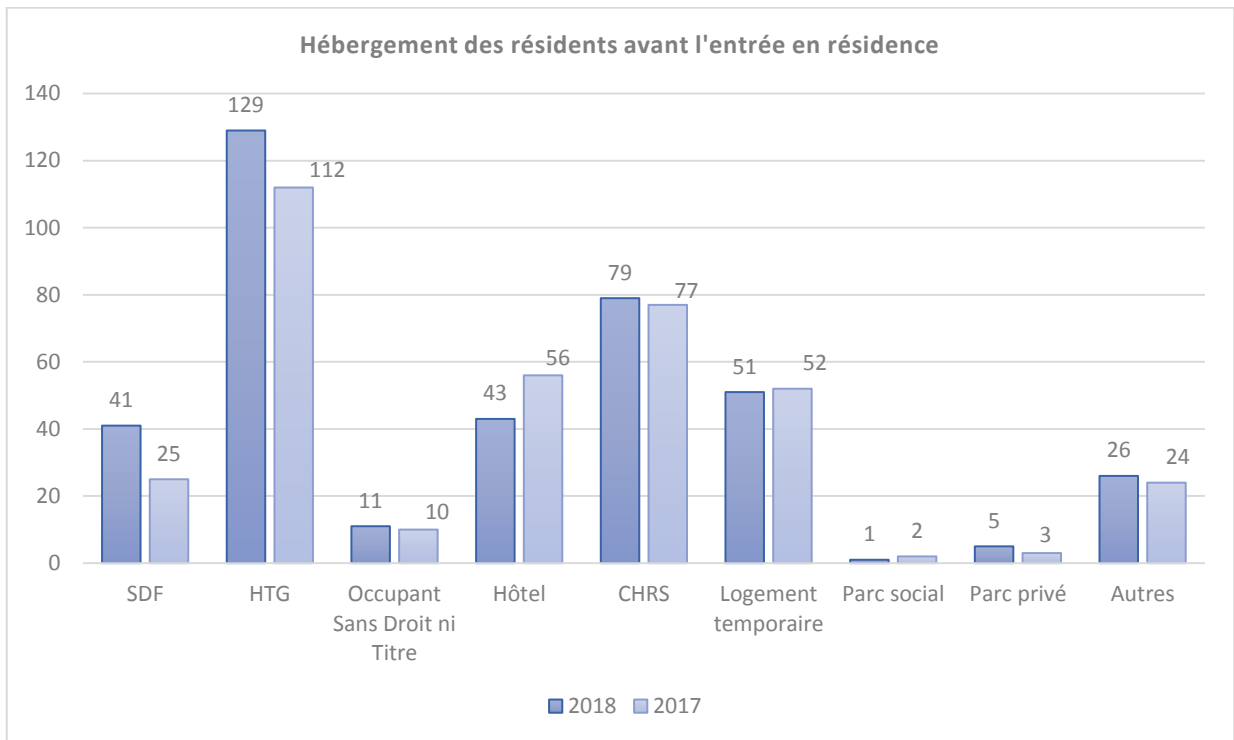
Au 31 décembre 2018, le Département de Paris avait confié à l'ANRS 321 mesures d'ASLL réparties comme suit :

- ménages logés par l'ANRS : 40 mesures
- ménages logés par Adoma (en qualité de gestionnaire) : 146 mesures
- ménages logés par Hénéo (en qualité de gestionnaire) : 135 mesures

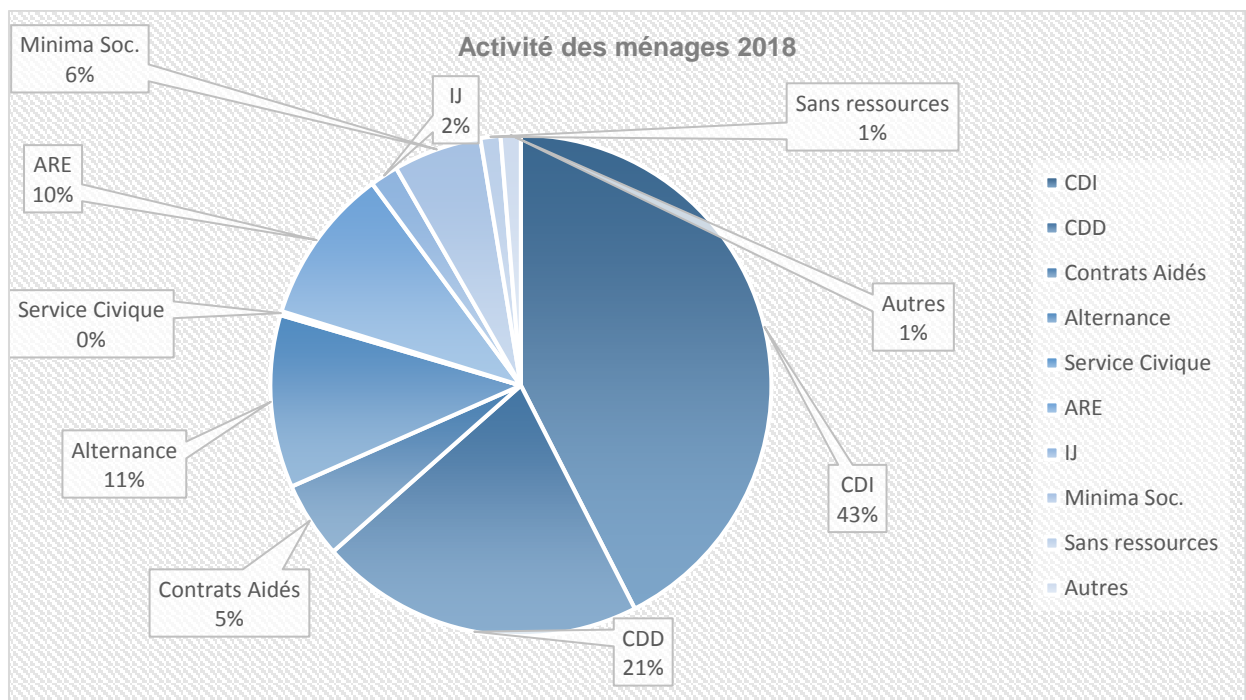


En 2018, l'ANRS a accompagné 386 ménages logés dans des résidences sociales jeunes actifs. Cela représente une augmentation de 6,5 %. Cette augmentation s'explique par l'ouverture de la Résidence Fort de Vaux 2 (Adoma) en juillet, pour laquelle la DASES nous a confié 20 nouvelles mesures ainsi que par l'augmentation des sorties et donc des entrées sur les résidences.

A- Les ménages

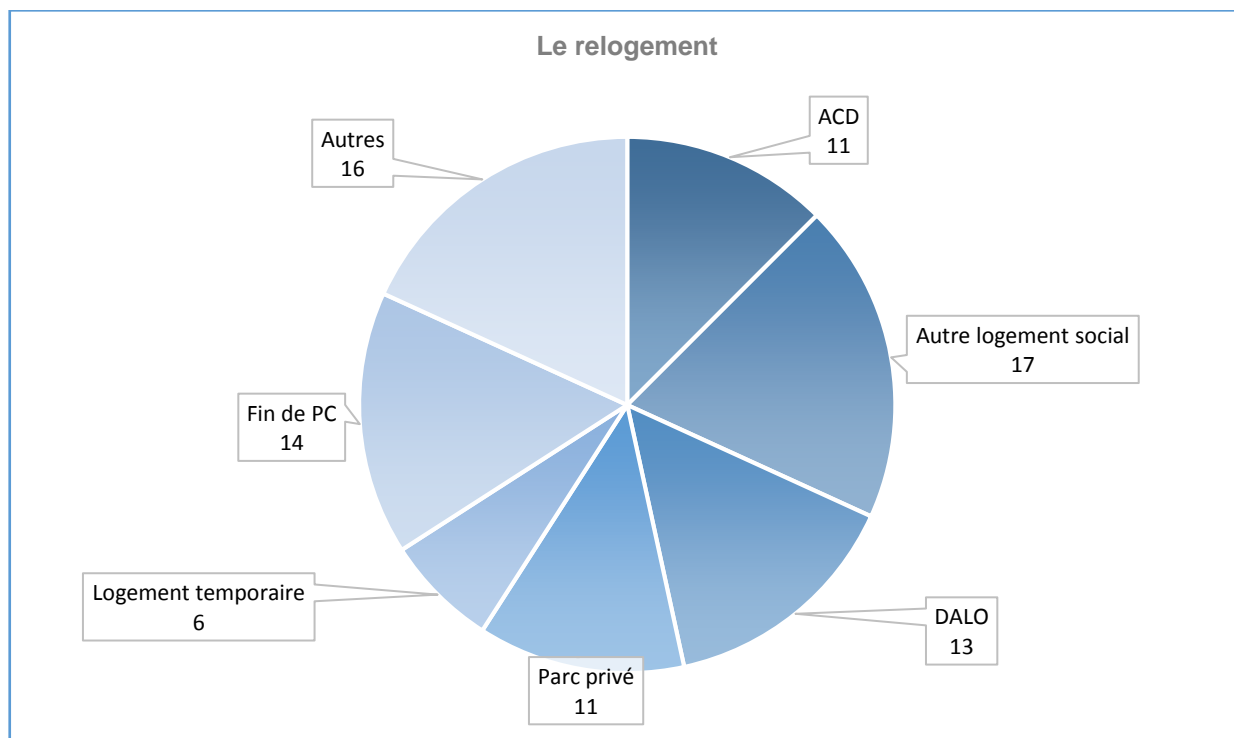


95 résidents (soit 24 %) étaient dans une situation de grande précarité avant d'entrer en résidence (SDF, OSDT, hébergé en hôtel...), chiffre stable par rapport à 2017. Si on élargit le regard à l'ensemble des publics ayant connu une prise en charge institutionnelle (CHRS, ASE...) précédant leur entrée en résidence sociale, ce public représente 51 % des ménages accompagnés.



La part des résidents salariés est de 80 %.

B- Relogement



88 ménages sont sortis du dispositif ASLL en 2018, soit 22 % du public accompagné. Parmi ces ménages, 52 sont sortis vers du logement pérenne, principalement dans des logements sociaux.

C- Vie institutionnelle

En 2018, le SELoJ a déménagé et s'est regroupé physiquement dans le 11^{ème} arrondissement de Paris avec deux autres services du Pôle Insertion de l'ANRS : l'Espace de Dynamique d'Insertion Émergence et le Service Insertion Jeunes. Ce déménagement dans des locaux ERP équipés de postes de travail et de bureaux d'entretiens a permis de rompre l'isolement des professionnels du service – qui passaient jusqu'alors la majeure partie de leur temps de travail au sein des résidences – et de favoriser la synergie de l'équipe avec d'autres professionnels de l'Association. Cela a eu pour conséquence une remise à plat des temps de permanence dans les résidences, tant au niveau du rythme des présences que du contenu.

En 2018, le SELoJ s'est doté d'un logiciel de suivi de l'activité, développé par la même entreprise que les autres services du Pôle Insertion, mais adapté aux besoins du service. Ce logiciel permet aux travailleurs sociaux de tenir à jour les dossiers des ménages et facilite également l'édition des statistiques en vue des bilans. Ce logiciel, mis en activité en cours d'année 2018, sera opérationnel pour le bilan 2019.

Par ailleurs, l'Association a organisé une Conférence Associative sur le thème de la santé des jeunes, animée par l'Espace Santé Jeunes (AP-HP) avec qui l'ANRS a signé une convention de partenariat en 2017. L'équipe a également bénéficié d'une journée d'étude sur le thème de la rupture des parcours des jeunes accompagnés, ainsi que de deux jours de formation sur le travail en réseau.

II. PERSPECTIVES 2019

Les perspectives pour 2019 sont les suivantes :

- continuer à écrire sur les pratiques professionnelles (protocoles de travail, actions collectives).
- conformément à la législation en vigueur, revoir le règlement de fonctionnement et le livret d'accueil.
- organiser pour l'équipe une formation sur le travail en réseau et sur le système prostitutionnel.
- favoriser la synergie des 5 services qui composent le Pôle Insertion dont le SELoJ fait partie par la mise en place de groupes de travail et de projets transversaux.

ESPACE DE DYNAMIQUE D'INSERTION - E.D.I. ÉMERGENCE



**11, cité du Couvent
75011 PARIS**

Dirigé par Monsieur Gaétan DUJARDIN

I. FAITS MARQUANTS 2018

A- ACTIVITE 2018

En 2018, 117 jeunes ont suivi un parcours de formation à l'EDI. Ces stagiaires étaient rattachés à 2 conventions en cours :

- 35 stagiaires entrés en 2017 et sortis en 2018 (sur la convention 2017 qui a pris fin le 31 août 2018).
- 82 stagiaires sur la convention 2018 qui a débuté le 1^{er} janvier 2018 et prendra fin le 31 août 2019.

1) Le public accueilli en 2018

En 2018, les 82 jeunes accueillis se répartissent de la façon suivante :

- 73 % sont des hommes.
- 27% sont des femmes.

Les freins rencontrés par ces jeunes dans leurs parcours sont multiples et souvent imbriqués. De façon non-exhaustive, on peut citer des difficultés liées à :

- l'hébergement ou des situations d'errance.
- la rupture familiale.
- l'apprentissage de la langue française.
- l'accès aux droits.
- des troubles de l'attention, de repérage spatio-temporel, à la concentration, dysorthographe, dyscalculie, etc.).

2) La typologie – Provenance géographique – Niveau scolaire – Prescriptions

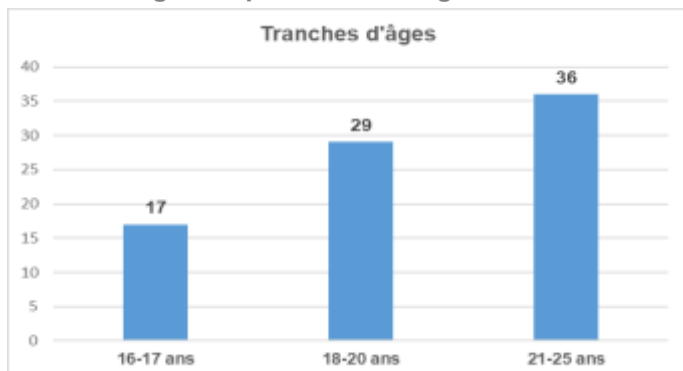
Globalement, on constate un rajeunissement du public accueilli et suivi à l'EDI Émergence. Bien que le dispositif Espace de Dynamique d'Insertion s'adresse à l'ensemble des jeunes de 16 à 25 ans résidant en Ile-de-France, le nombre de jeunes parisiens accueillis dans le dispositif a augmenté de 12 points par rapport à 2017, passant de 68 % à 80 %.

Sur 82 jeunes accueillis à l'EDI Émergence en 2018 :

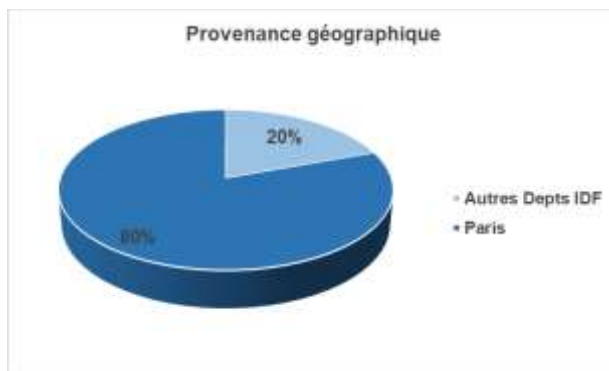
- 80 % ont un niveau scolaire égal ou inférieur au niveau V. Cette proportion correspond à notre public-cible.

Pour autant, il existe une certaine hétérogénéité des parcours antérieurs de formation qui nécessite que l'équipe de l'EDI soit en capacité de s'adapter, en valorisant les savoirs de certains et les savoir-faire des autres.

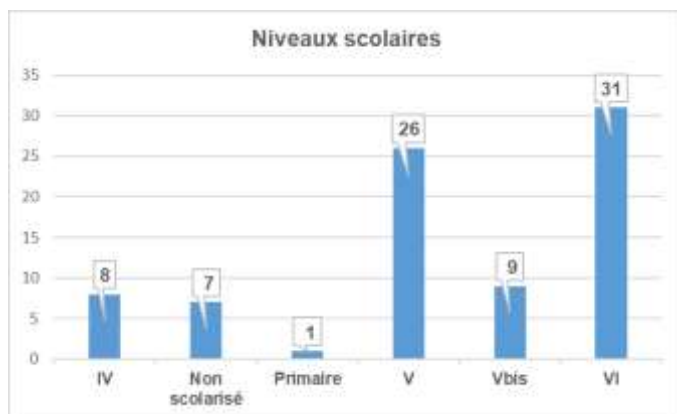
Nombre de stagiaires par tranche d'âge accueillis en 2018



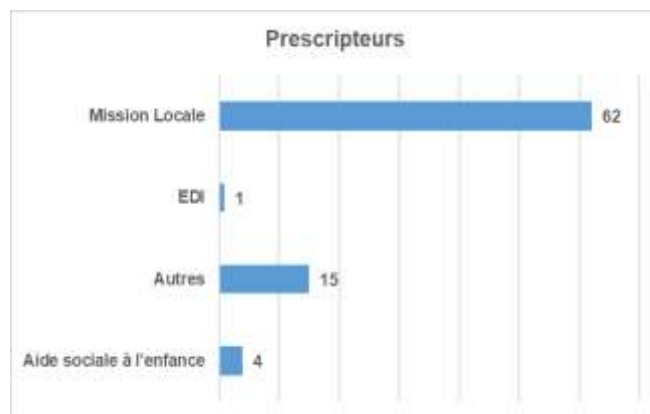
Répartition de la provenance géographique



Répartition par niveau scolaire



Les principaux prescripteurs



En 2018, on constate une légère baisse des orientations réalisées par les Missions Locales (-5 points, passant de 80 % en 2017 à 75 % en 2018). Pour autant, ces dernières restent les principaux prescripteurs de l'EDI Émergence. Nous avons émis l'hypothèse que cette baisse soit due, en partie, à un renouvellement important des conseillers.

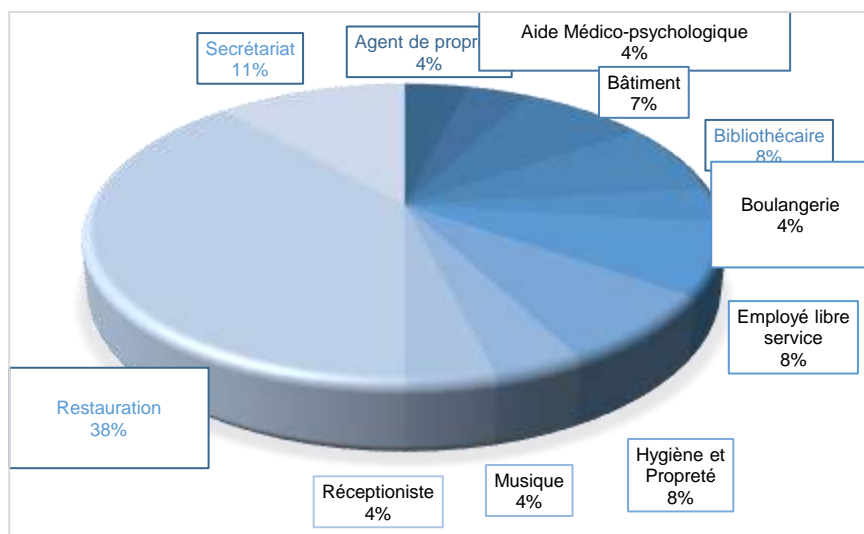
B- RESULTATS DES ACTIONS MENEES A L'EDI EN 2018

Le secteur de la restauration continue d'attirer les stagiaires de l'EDI Émergence (+ 7 points par rapport à 2017, essentiellement en restauration collective).

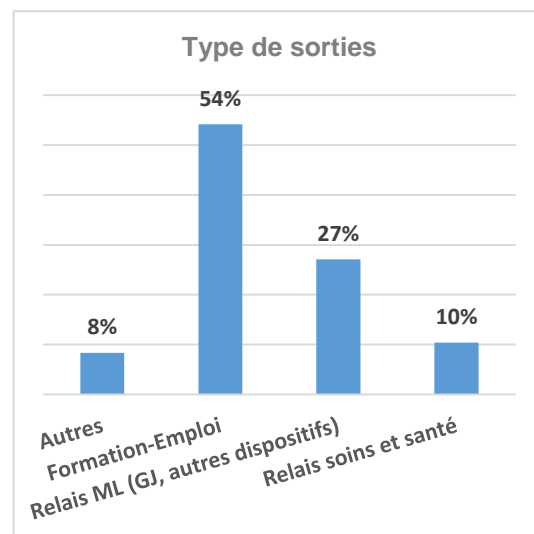
En 2018, 69 jeunes ont quitté le dispositif (dont 35 inscrits sur la convention 2017 et 34 sur la convention 2018) dans les proportions suivantes :

- 54 % en formation ou en emploi (52,3 % en 2017).
- 27 % en relais Mission Locale (Garantie Jeunes, autres dispositifs).
- 10 % en relais soins et 8 % autres (déménagement, abandon, etc.).

Répartition des stages par secteur professionnel



Types de sorties en 2018



C- VIE INSTITUTIONNELLE

L'année 2018 a débuté avec l'emménagement dans de nouveaux locaux situés au 11 cité du Couvent à Paris 11^{ème} suite au rapprochement des trois services (EDI, SELoJ et SIJ) au sein du Pôle Insertion de l'ANRS.

Les principaux faits marquants pour l'EDI Émergence ont été :

- la mise en place ponctuelle d'un atelier numérique intergénérationnel.
- la réponse à l'appel à proposition du Conseil Régional d'Ile-de-France pour l'habilitation 2019-2020.
- la réponse à l'appel à projet pour une habilitation en tant que centre de formation CLÉA.

II. PERSPECTIVES 2019

La nouvelle habilitation de l'EDI Émergence par le Conseil Régional d'Ile-de-France pour une période de 4 ans (de 2019 à 2022), va nous permettre de faire évoluer notre offre de formation afin de mieux répondre aux attentes de chaque jeune et permettre une meilleure adéquation de leur projet d'insertion avec les besoins des bassins d'emploi. Ainsi, de nouveaux ateliers sont mis en place :

- COM A L'EDI, une agence de communication éphémère (atelier de **mise en situation de travail**).
- un atelier MOOC, cours en ligne en semi-autonomie (informatique, langue, etc.).
- CAP (Capacité d'Autonomie Professionnelle), un atelier de **mise en valeur professionnelle** (Savoir-Être, posture, etc.).

Ces nouvelles activités ont pour but essentiellement de favoriser **la prise de « risque » et l'autonomie du jeune** en situation de formation ou de travail.

L'autre perspective pour l'EDI Émergence est d'être habilité, à terme, centre de formation CLÉA (certification professionnelle), ce qui permettra une meilleure reconnaissance des compétences acquises par les stagiaires lors de leur parcours et d'accroître leur employabilité.

Enfin, la mise en place de groupes de travail transversaux, ainsi que la participation à une formation collective sur le travail en réseau favorisera l'intégration de l'EDI dans la dynamique du Pôle Insertion.

SERVICE ÉDUCATIF ADOLESCENTS - SEA



**9, rue du Château d'Eau
75010 PARIS**

Dirigé par Madame Marie-France SITTLER

I. VIE DU SERVICE

Le renouvellement de l'équipe, en cours ces dernières années, se poursuit. En 2018, le psychologue, en poste à l'ANRS depuis de nombreuses années, a fait valoir son droit à la retraite. Les jeunes professionnels gagnent progressivement en compétences et en expérience.

A- Formations

Dans le cadre de sa politique de formation et au regard de l'évolution de la législation, l'ANRS met l'accent sur le développement de formations collectives interservices et établissements.

Au SEA, en intra, une formation de 14 heures intitulée « Intervenir dans une situation familiale de crise » s'est déroulée en octobre. Elle sera complétée par une troisième journée, en février 2019.

Dans le cadre de la réflexion engagée au Service sur le numérique, une conférence de l'Association E-enfance a été organisée. Elle visait une sensibilisation des professionnels à la prévention des risques liés aux nouvelles technologies d'information et de communication.

Les professionnels ont également participé à des colloques et journées d'étude : CNAEMO, Paroles d'enfants, Mission Métropolitaine de Prévention des Conduites à Risque, rencontres et conférences du réseau ados Cochin....

Sept travailleurs sociaux ont participé à la formation au logiciel UGO dispensée par la DASES de Paris.

Deux éducateurs spécialisés ont participé à la formation nationale des acteurs locaux relative à la prévention de la radicalisation organisée par le CIPDR.

B- Partenariat

Parrainage : dans la continuité des rencontres de 2017 avec *Parrains par mille*, une réunion en présence de la directrice et de la responsable Ile de France des parrainages, a permis de faire le point collectivement sur les parrainage mis en place au cours de l'année.

Foyer de Jeunes Travailleurs : une convention a été signée, début 2018, entre le SEA et le CLJT (Centre de Logement de Jeunes Travailleurs à Paris). Des logements sont notamment réservés au SEA dans 7 foyers parisiens. Une rencontre avec la directrice et l'animatrice du Foyer de Reuilly a permis d'actualiser nos modalités de collaboration.

Prostitution : des échanges se sont poursuivis sur cette problématique en 2018, notamment avec l'Amicale du Nid, l'Association Charonne et le SIJ de l'ANRS. Cette question se travaille, à la fois au niveau associatif et au niveau du service.

Jeunes majeurs : la responsable socio-éducative du SEJM (Secteur Éducatif auprès des Jeunes Majeurs) et sa collaboratrice ont participé à une réunion institutionnelle.

EPE (École des Parents et des Éducateurs) : une rencontre avec la responsable du Café des Parents dans les locaux de l'EPE a permis d'engager une réflexion sur des modalités de collaboration entre nos deux services quant à l'accompagnement des parents par le biais de groupes de parole. Cette réflexion se poursuivra en 2019.

CRIP (Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes) : la directrice et la chef de service du SEA ont rencontré le responsable de la CRIP de Paris, le 20 juin 2018.

Juges des enfants : deux juges des enfants, nouvellement arrivées au TPE de Paris, ont été accueillies au service.

SEMO : une rencontre a été organisée avec le SEMO de l'ACSEA de Caen, (service d'AEMO renforcée pour adolescents avec possibilité d'hébergement). La directrice générale de l'ANRS, le directeur du SAU 75 et la directrice du SEA y ont participé dans le cadre d'une réflexion en intra sur l'accueil immédiat des adolescents dans les situations de crise.

C- Évènement significatif

Pendant le week-end du 15 août, le service a été cambriolé : les auteurs se sont introduits uniquement au 2^{ème} étage : ils ont fracturé la porte des archives et ont dérobé le coffre-fort. Une plainte a été déposée.

II. ACTIVITE DU SEA

A- En nombre de journées

En 2018, le SEA a réalisé une activité de **68 315** journées pour un prévisionnel de **59 000** journées soit une suractivité de **8 415 journées**. L'activité réalisée est supérieure au prévisionnel depuis trois ans.

La suractivité concerne les mesures en « renforcé » (+ 11 742 journées) et notamment les mesures ordonnées dans le cadre **judiciaire**. Il s'agit de jeunes en fin de parcours de protection de l'enfance, présentant des difficultés multiples, et ayant connu des ruptures nombreuses, tant sur le plan personnel qu'institutionnel.

En AED Renforcé, l'activité est stable et concerne les jeunes majeurs.

L'activité « **non renforcée** » est inférieure au prévisionnel de 3 327 journées, déficit lié à la nécessité de réguler l'activité (notamment en différant les demandes d'AED).

De ce fait, l'activité judiciaire est en hausse (**66 %**) soit + 11 %, tandis que l'AED, en baisse, représente **34 %** de l'activité (45,2 % en 2017).

Les AEMO ordonnées par les autres départements sont maintenant résiduelles ; elles représentent 0,9 % de l'activité.

Le **taux d'activité** du service est de 114 %. Il est de 153 % en Renforcé et 109 % en Non Renforcé.

Compte tenu de la complexité des situations suivies, notamment en AEMO Renforcé, ces données nécessitent de rester vigilant sur le maintien de la qualité des accompagnements.

B- En nombre de jeunes

En 2018, le SEA a suivi **354 jeunes, 166 filles** (soit 47 %) **et 188 garçons** (53 %).

Sur la totalité des 354 jeunes suivis, on recense **288 mineurs**, soit **81 % et 66 majeurs**, soit **19%**.

Parmi ces jeunes, le service a accompagné 20 fratries, ce qui correspond à 43 jeunes. Les fratries sont prises en charge par deux éducateurs.

Nombre de jeunes suivis par type de mesures - Non Renforcé

Mineurs		Majeurs	TOTAL : 190
AEMO NR : 120	AED NR : 52	AED NR : 18	

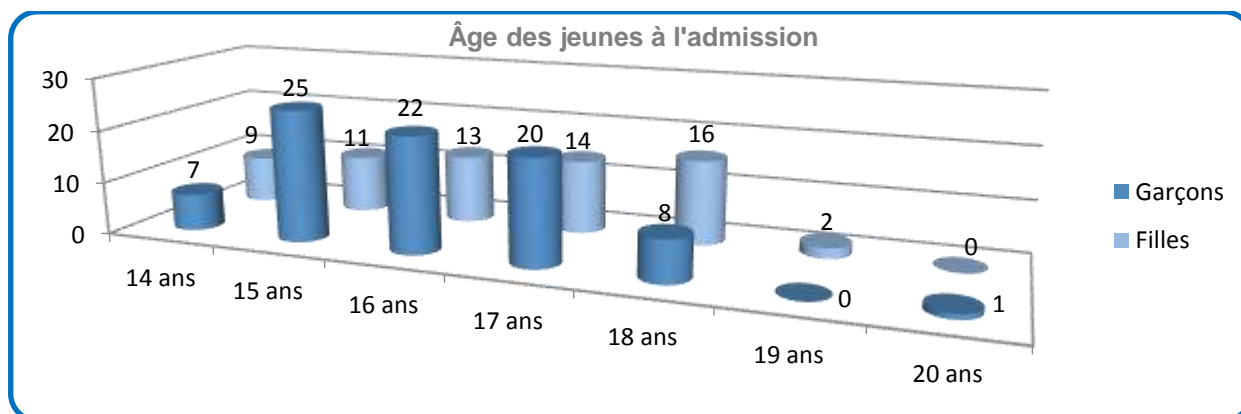
Nombre de jeunes suivis par type de mesures - Renforcé

Mineurs		Majeurs	TOTAL : 164
AEMO R : 110	AED R : 7	AED R : 47	

La suractivité a concerné les mineurs en AEMO renforcé (+ 29 jeunes par rapport à 2017).

Les entrées :

En 2018, les entrées (**149**) ont été moins nombreuses qu'en 2017 (192) et 2016 (183), ce qui correspond à la nécessité de limiter la suractivité pour respecter le contrat prévisionnel. Ainsi, sur les 149 mesures nouvelles, on dénombre 104 AEMO qui s'imposent donc au service et 28 AED.



Pour les mineurs, on constate un relatif équilibre entre les tranches d'âges des 15, 16 et 17 ans à l'entrée au service mais une prépondérance des garçons (61%). Le nombre des entrées de jeunes majeurs est stable.

En 2018, le service a été missionné par l'ensemble des cabinets des juges des enfants de Paris, et principalement par les secteurs du nord-est parisien : 19^{ème} (28 mesures), 20^{ème} (13 mesures), ainsi que le 13^{ème} arrondissement (18 mesures).

Concernant l'AED, en 2018 comme en 2017, c'est le secteur des jeunes majeurs qui a le plus sollicité le service.

Comme les années précédentes, seulement 20 % de jeunes admis en 2018 vivent avec leurs deux parents, plus de 50 % vivent avec leur mère seule.

Concernant la problématique familiale, le conflit est le motif majoritairement mis en avant pour motiver l'intervention de notre service. Il peut s'agir du conflit entre l'adolescent et son ou ses parent(s), de conflits de couple. Les situations de violence peuvent concerner des violences conjugales, des violences du jeune à l'égard d'un parent, d'un parent à l'encontre de son enfant...

Concernant les jeunes, les troubles du comportement et les difficultés dans le champ scolaire, allant jusqu'à la déscolarisation, constituent les motifs premiers d'intervention.

On constate que pour plus de 70 % des entrées en AEMO, l'intervention de notre service fait suite à d'autres mesures et notamment à des échecs de placement (38 %).

Les sorties :

178 mesures ont pris fin en 2018, pour 157 d'entre elles soit 88 %, la durée de la mesure a été **inférieure à 2 ans**. Deux mesures concernant des jeunes majeurs ont duré plus de 3 ans.

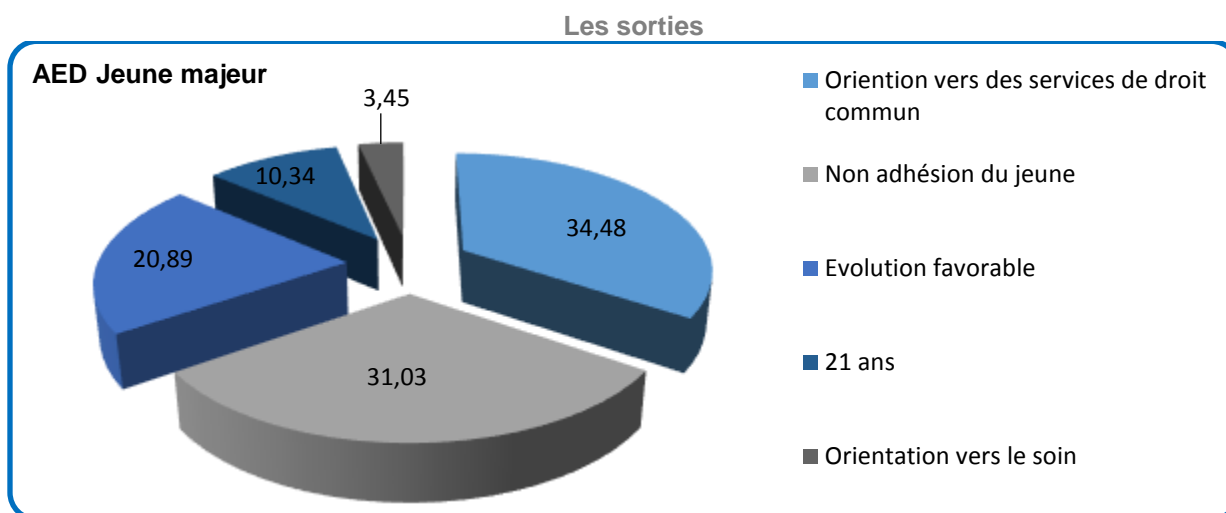
Cinq situations de jeunes suivis en AED ont donné lieu à des **demandes d'intervention judiciaire (signalements)**.

En 2017, le SEA a réalisé **13 placements** dont 11 sur décision judiciaire et 2 en accueil provisoire : 10 ont été préparés, 3 autres ont été réalisés en urgence.

Les jeunes majeurs :

En 2017, le SEA a suivi **65** jeunes majeurs contre 62 en 2017 soit **19 %** de l'ensemble des jeunes du service.

Sur les 47 jeunes majeurs suivis en 2018 en renforcé, 27 jeunes ont été aidés pour le financement de leur hébergement, dont 15 pour une durée supérieure ou égale à 6 mois.



La majorité des jeunes ne sont pas autonomes à l'issue de la mesure mais le relais vers les services de droit commun est préparé. Il est à noter que 31 % des jeunes qui ont pourtant sollicité l'AED JM ne donnent pas suite ou mettent en échec l'accompagnement proposé.

C- Action de la psychopédagogue

58 jeunes dont 30 mineurs et 28 majeurs ont bénéficié de séances de soutien pédagogique et cognitif ce qui représente un total de 529 séances.

Dans le cadre des soutiens individuels, des bilans cognitifs ont été réalisés en cours de mesure, à la demande des éducateurs :

- quand un jeune scolaire manifeste des problèmes de comportement dans son établissement scolaire, il s'agit de comprendre avec lui si ces troubles ont un lien avec des difficultés cognitives ignorées ou niées par lui.
- quand un jeune déscolarisé ne parvient pas à s'inscrire dans une formation, par crainte de l'échec ou par méconnaissance de son niveau.

Dans les deux cas, l'objectif est de permettre à l'éducateur et au jeune de mieux connaître et comprendre les blocages pour adapter les réponses à apporter.

Dans le cadre des actions collectives, les ateliers d'écriture et les sorties culturelles se sont déroulées à chaque période de vacances scolaires.

D- Action du psychologue

Cette année 2018 a été marquée par le départ à la retraite du psychologue du service, présent dans l'Association depuis de très nombreuses années et le recrutement d'une nouvelle psychologue.

Ce changement a toutefois peu affecté le nombre et le rythme des rendez-vous proposés aux familles puisque 611 entretiens ont été proposés en 2018, contre 618 en 2017.

Cette passation a mobilisé l'ensemble des professionnels du service autour de l'articulation pluridisciplinaire afin de maintenir une continuité dans l'accompagnement proposé aux familles.

E- Problématiques saillantes

Les rixes :

Les rixes entre jeunes des quartiers parisiens ont été particulièrement nombreuses et violentes en 2018 et ont été à l'origine de la mort dramatique, en octobre, d'un jeune suivi par notre service dans le cadre d'une AEMO.

À notre connaissance, 11 jeunes suivis par le SEA en 2018 ont participé à des rixes.

Les jeunes n'abordent pas spontanément cette question des rixes avec leur éducateur dans le cadre de la mesure et ils n'acceptent d'en parler que quand ils se sentent suffisamment en confiance. Ils échangent également peu avec leurs parents, considérant probablement que ce sujet ne concerne pas les adultes en général.

Nous avons participé à des réunions inter partenariales sur les secteurs des 19^{ème} et 20^{ème} arrondissements et accentué nos échanges avec les équipes de prévention.

L'identité de genre :

Pour la première fois, en fin d'année 2018, nous avons été confrontés à 3 situations de jeunes qui souhaitaient changer de genre. Dans ces trois situations, particulièrement pour deux d'entre elles, de graves problèmes de comportement s'ajoutent à la problématique de genre. Au regard de ces situations, nous nous sommes rendus compte que notre connaissance de cette problématique était insuffisante et nécessite le recours à des personnes ressources externes.

III. CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Le projet de service a été réactualisé et validé par le Conseil d'administration de l'ANRS le 13 février 2018.

L'activité a été intense et marquée par des événements dramatiques, le décès de parents et surtout la mort d'un jeune au cours d'une rixe.

La problématique adolescente nécessite des professionnels, une vigilance constante vis-à-vis des évolutions sociétales et des nouvelles problématiques qui en découlent ; la radicalisation, les enjeux et les risques du numérique, la prostitution, les rixes, l'identité de genre, sont des questions récentes auxquelles les professionnels sont confrontés.

Elles nécessitent de se munir d'outils théoriques et d'adapter les pratiques en permanence en utilisant les ressources du secteur pour être au plus près des préoccupations des jeunes et de leurs parents.

C'est dans cette perspective que l'équipe du SEA poursuivra son action en 2019 en y associant les jeunes, notamment autour d'un questionnaire sur le numérique.

La perspective de groupes de parole de parents en collaboration avec le Café des Parents de l'EPE se poursuivra.

Un travail important est commencé et continuera également en 2019 autour de la mise en conformité avec la Réglementation Européenne sur la Protection des Données personnelles (RGPD).

SERVICE D'ACCUEIL D'URGENCE - SAU 75



**9, rue Henri Regnault
31, rue Didot
75014 PARIS**

Dirigé par Monsieur Alain TUR

I. FAITS MARQUANTS 2018

A- Effectif fin 2018

À la fin de l'année 2018, un total de 120 jeunes avait été accueilli au SAU 75 dont 23 accueillis à la fin 2017 et présents au 1^{er} janvier 2018. Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, 97 adolescents ont été admis, 105 sont sortis des effectifs. 47 % étaient des filles, 53 % étaient des garçons. 50 % de 15-16 ans, 16 % de 12-14 ans, 34 % de plus de 17 ans.

Les fluctuations de l'effectif restent significatives d'un mois à l'autre notamment en ce qui concerne l'écart entre les sorties et les admissions. L'écart à valeur négative le plus important est de - 8 jeunes (sur 24) pour le mois de décembre 2018. L'écart à valeur positive est de + 2 jeunes sur les rotations du mois de septembre 2018. Depuis la fin 2014, la totalité des places disponibles au SAU 75 sont diffusées sur l'interface UGO (Urgence Guide Orientation).

Les 2/3 de l'effectif ont été accueillis à l'internat, l'autre 1/3 dans les familles relais.

B- Activité de l'établissement

1) Nombre de jeunes suivis sur 3 ans

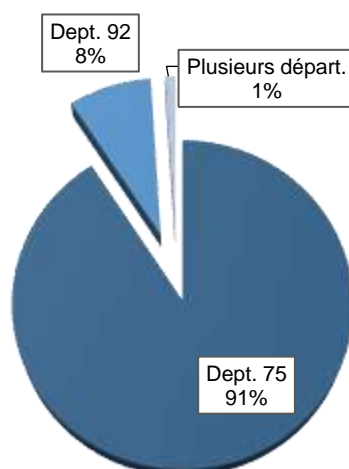
Au cours des 3 dernières années, 353 adolescents ont été accueillis au SAU 75, soit une moyenne de 117 jeunes par an.

2) Activité

L'activité du SAU 75 a été bénéficiaire en 2018 avec 8598 journées réalisées pour 8500 prévues, soit un excédent de 98 journées. Les périodes de l'année qui ont été marquantes pour l'activité sont les mois d'avril, juin et novembre 2018. Les mois déficitaires ont été compensés par les mises à l'abri sur des courtes durées. Ces dernières ont plus que doublé en 2018 pour atteindre un peu plus de 12 %, contre 5 % en 2017. On note toutefois les mêmes phénomènes en ce qui concerne les absences ponctuelles de demandes de la part des secteurs parisiens et les admissions de jeunes qui n'ont pas voulu ou pu rester, les accueils initialement prévus aussi mais qui ne se sont jamais réalisés.

3) Origine et type de mesure

ORIGINE DE LA MESURE PAR DEPARTEMENT
Didot et Regnault 2018



Pour l'année 2018, 91 % des accueils ont été réalisés sur des demandes du Département de Paris. Les 9 % restants ont concerné des sollicitations des autres départements franciliens.

S'agissant du type de mesure des 97 jeunes accueillis, 55 % étaient des OPP¹ ASE, 21 % des OPP Parquet, 3 % étaient des AP², 12 % concernaient des mises à l'abri, 8 % des L 223-2-2³.

Cette année, 36 % de l'effectif a été composé par des mineurs non accompagnés, soit le double de l'année 2017 (20 % d'Afrique subsaharienne, 18 % d'Afrique du Nord et 5 % d'Asie).

4) Les types d'orientation

L'orientation représente toujours l'objectif majeur du parcours au SAU 75. Les données de 2018 font ressortir que 23 % des jeunes ont été orientés vers des foyers de type MECS⁴, 8 % vers des CEF⁵, 14 % vers la semi autonomie, 10 % en accueil familial, 8 % des orientations étaient des fins de mise à l'abri.

5) Les fins de prise en charge

37 % des jeunes accueillis n'ont pu être orientés. Dans le détail, 67 % d'entre eux n'ont pas adhéré au placement tel qu'il était proposé. Pour 22 %, ce sont les troubles de la conduite et du comportement qui ont empêché l'orientation, dont 11 % pour des actes de violence. 6 % pour qui le placement n'était pas adapté (troubles psychiques principalement).

¹ Ordonnance provisoire de placement

² Accueil Provisoire

³ Procédure d'admission en urgence par l'ASE (CASF)

⁴ Maison d'enfants à caractère social

⁵ Centre éducatif de formation professionnelle

6) Taux d'occupation

Le taux d'occupation de l'établissement est de 98,15 % pour l'année 2018, 1 % de plus qu'en 2017 avec 98 journées d'excédent. Le taux d'occupation prévisionnel (8 500 journées) était de 97,03 %.

7) Durée des parcours

La durée moyenne des séjours pour l'année 2018 est de 90 jours. Il existe les mêmes rapports de disparité que l'an dernier entre les parcours : 48 % ont duré 2 mois, 9 % de 2 à 3 mois, 14 % de 3 à 4 mois, 19 % de 4 à 6 mois, 10 % 6 mois et plus.

8) Analyse des statistiques

La première donnée prise en compte est celle de l'excédent de 98 journées dû à des éléments plus favorables, à savoir une demande plus soutenue de la part des secteurs, la montée en charge des mises à l'abri et les effets d'une communication plus efficiente du SAU 75 avec son réseau.

Les éléments quantitatifs des accueils montrent que la population du SAU 75 a glissé vers une pyramide des âges avec une base de 84 % de 15-17 ans, des données déjà similaires en 2017 et 2016. Cette part grandissante des jeunes proches de la majorité (34 %) renforce le lot d'incertitudes qui préside au projet professionnel, à un éventuel contrat de jeune majeur, et surtout aux orientations plus délicates encore.

La majeure partie des placements provient du Département de Paris (91 %) avec des types de mesure qui ne varient pas, les confiements directs des juges n'ayant quasiment plus cours. Les modalités d'accueil de type mise à l'abri proposées par le SAU 75 ont progressé de 5 à 12 % pour l'année 2018, ce qui signifie que cette modification du projet d'établissement est en phase avec les besoins du Département.

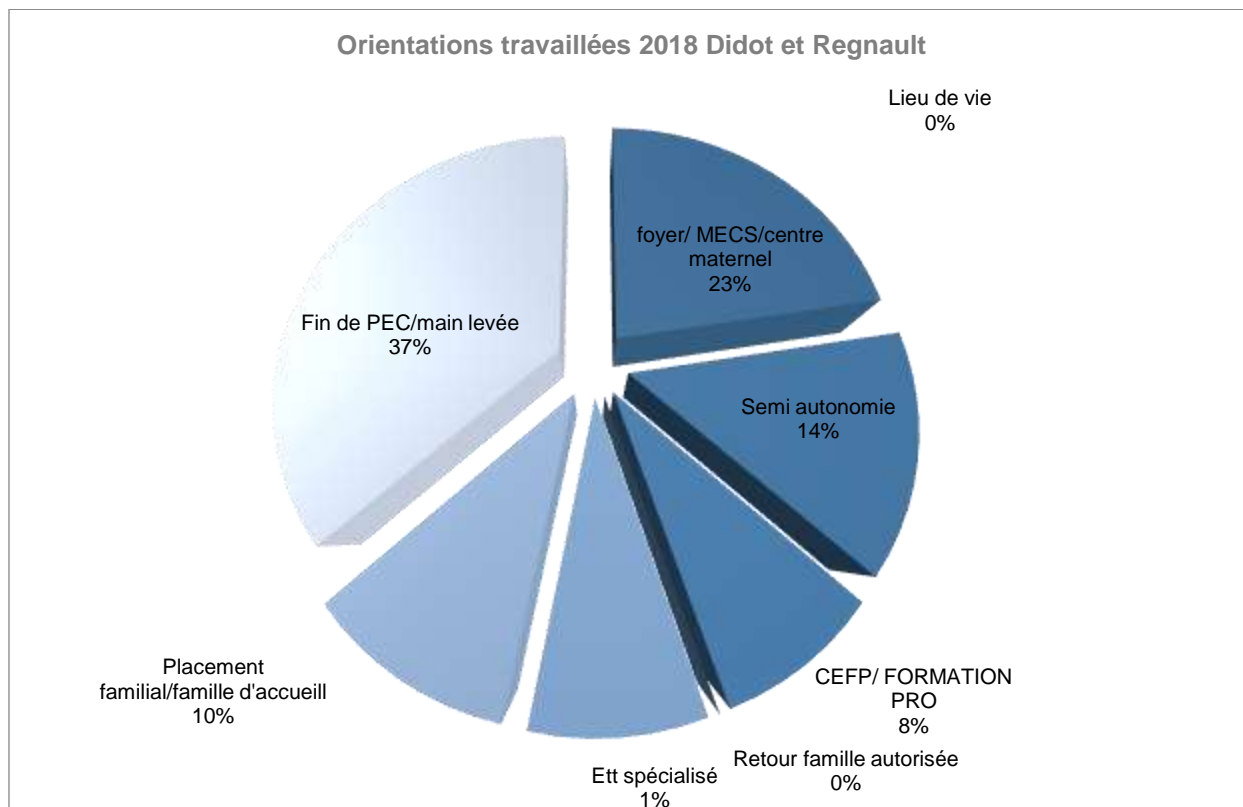
Les MNA qui avoisinaient les 20 % de l'effectif en 2017, dépassent les 35 % cette année (36 %), une donnée qui est sans doute temporaire et qui se réglera au gré de la politique d'accueil du département.

S'agissant des orientations, on peut rappeler que si 37 % des jeunes n'ont pas terminé leur parcours au Service, 80 % ont été évalués et un rapport de synthèse a été réalisé pour eux. Pour cette année encore, on a pu observer combien la mission d'orientation est plus difficile en ce qui concerne les mineurs qui présentent des comportements difficiles ou qui souffrent de troubles psychiques. Les orientations spécialisées nécessitent le plus souvent un partenariat particulier et une temporalité hors champ pour le SAU 75.

Concernant les solutions scolaires ou professionnelles des jeunes, il reste toujours un delta de 20 % d'adolescents qui après le parcours au Service sont restés soit sans solution, soit en cours d'orientation. À cet endroit aussi, le séjour au Service permet l'amorce des projets mais pas toujours de constater leur réalisation.

Au niveau des suivis psychologiques des adolescents, 80 % des jeunes ont été reçu après leur admission au Service. Pour 55 % d'entre eux d'autres entretiens ont eu lieu par la suite. Pour 60 %, des orientations vers un service psychologique extérieur ont été engagées. Pour 12 %, une demande d'évaluation spécialisée a été demandée (type JCLT), 15 % des adolescents ont été dirigés vers une structure éducative proposant un suivi psychologique (Thélémyte, Métabole).

Types d'orientation :



C- Travail éducatif

L'action éducative des équipes est partagée au quotidien entre la gestion collective du groupe et les accompagnements individuels.

Comme l'an passé, le travail sur le rapport relationnel des éducateurs aux adolescents a été poursuivi, avec une approche plus précise sur la connaissance des addictions et l'accompagnement des adolescents sous emprise de produits toxiques. Au regard des publics accueillis, la santé et la scolarité des jeunes sont restées des priorités. Pour l'année à venir, nous tâcherons de circonscrire et comprendre les enjeux éducatifs pour les adolescents fugueurs.

Les projets de médiation qui soutiennent l'action éducative ont été évalués, et les partenariats avec les acteurs de l'animation socioculturelle réinterrogés au regard de nos besoins.

Il est également important de noter que le projet d'établissement révisé et validé par le Conseil d'Administration de l'ANRS en juin 2018, a nécessité pour les équipes un travail d'appropriation et l'amorce de la révision de tous les outils de la Loi du 2 janvier 2002.

D- Bilan activités 2018

Considérant le volume d'activité qui a été important pour le SAU 75, il faut souligner la mobilisation soutenue par les équipes pour maintenir une bonne qualité dans les prestations rendues. La disparité des situations traitées, notamment à l'occasion d'accueils de jeunes en souffrance psychique, génèrent de l'instabilité dans les groupes et nécessitent des accompagnements spécifiques qui viennent parfois bousculer la cohésion des équipes.

D'autant que les équipes des 2 services ont été impactées par un renouvellement de salariés très conséquent. À Regnault 3 éducatrices ont quitté leur poste, ainsi qu'un surveillant de nuit. Ces changements se sont opérés sur le dernier trimestre 2018. Le site de Didot n'a pas été en reste avec également 3 éducateurs et un surveillant de nuit qui ont cessé leur collaboration à la fin de l'année 2018.

En dépit de cette configuration mouvante, l'activité s'est poursuivie et les travaux d'engergure ont même pu aboutir. Tout d'abord la verrière du site de Regnault qui a été totalement restaurée pour une meilleure étanchéité, ainsi que les murs intérieurs et le sol sous verrière qui avait subi de nombreux dégâts des eaux refaits à neuf. Pour Didot, c'est la réfection de la façade qui a été réalisée dans le même temps. L'amélioration des conditions d'accueils était devenue une priorité pour les 2 sites.

II. PERSPECTIVES 2019

Pour l'année à venir, la maintenance des locaux demeure toujours une priorité. Avec une ouverture permanente, les 2 services nécessitent en effet une attention soutenue pour poursuivre l'activité dans des conditions de confort et de sécurité optimisés.

Sur le plan de la communication avec les secteurs de l'ASE, il nous faudra reprendre les rencontres amorcées au cours de l'année 2018, mais qui n'ont à ce jour pu être effectuées sur l'ensemble des secteurs parisiens. L'objectif étant de rendre clair et accessible le fonctionnement du SAU 75 pour l'ensemble des travailleurs sociaux de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Le projet d'établissement révisé et validé a généré des changements et des répercussions qu'il faudra encore transposer dans les différents outils de la loi du 2 janvier 2002. C'est un travail qui se poursuivra au cours de l'année 2019.

Pour conclure, et s'agissant de l'évaluation interne 2015-2020, il reste 2 axes d'amélioration à travailler : la transversalité de fonctionnement entre les services de Regnault et Didot ; et le SAU 75 dans son environnement, amélioration du partenariat. Ces travaux seront abordés au cours du second semestre 2019.